



## AUGROS COSMETIC PACKAGING



## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| <b>1. Responsable du Rapport Financier annuel et du contrôle des comptes</b>   |    |
| 1.1 Responsable du Rapport Financier Annuel  | 4  |
| 1.2 Déclaration de la personne responsable du Rapport Financier Annuel   | 4  |
| 1.3 Responsable du contrôle des comptes  | 4  |
| 1.4 Honoraires des Commissaires aux comptes  | 4  |
| <b>2. Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale</b>  | 5  |
| <b>3. Comptes individuels AUGROS COSMETIC PACKAGING</b>  |    |
| 3.1 Bilan  | 20 |
| 3.2 Compte de Résultat   | 23 |
| 3.3 Annexe   | 25 |
| 3.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels   | 39 |
| <b>4. Gouvernement d'entreprise</b>  |    |
| 4.1 Conseil de Surveillance, Directoire, Comité de Direction Groupe, Actionnariat  | 41 |
| 4.2 Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-68 du Code de commerce  | 42 |
| 4.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance en application de l'article L.225-68 du Code de commerce                       | 50 |
| <b>5. Assemblée Générale du 23 mai 2016</b>  |    |
| 5.1 Ordre du jour  | 52 |
| 5.2 Projet de résolutions  | 53 |
| 5.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés  | 56 |
| 5.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur la délégation au Directoire relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise | 59 |

## 1. RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU CONTROLE DES COMPTES

### 1.1 Responsable du Rapport Financier Annuel

Didier Bourguine, Président du Directoire.

### 1.2 Déclaration de la personne responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Le 31 Mars 2016

Didier Bourguine

### 1.3 Responsables du contrôle des comptes

| Titulaires   | Date de renouvellement ou de nomination | Date d'expiration du mandat en cours |
|--|---|--------------------------------------|
| EXPONENS Conseil et Expertise<br>20, rue Brunel - 75017 Paris<br>Représentée par Madame Nathalie Lutz  | 2011                                    | AG statuant sur les comptes de 2016  |
| AUDITOR CONSEIL<br>7 ter, Cour des Petites Ecuries - 75010 Paris<br>Représentée par Simonetta Crinella | 2015                                    | AG statuant sur les comptes de 2020  |
| Suppléants   | Date de renouvellement ou de nomination | Date d'expiration du mandat en cours |
| Emmanuel MAUGE<br>15, place de la Nation - 75015 Paris   | 2011                                    | AG statuant sur les comptes de 2016  |
| Annick COQUELIN DE LISLE<br>25, rue Pierre Demours - 75017 Paris                                       | 2015                                    | AG statuant sur les comptes de 2020  |

### 1.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

|  | AUDITOR Conseil |             |             |             | EXPONENS Conseil & Expertise |              |             |             |
|--|-----------------|-------------|-------------|-------------|------------------------------|--------------|-------------|-------------|
|  | Montant (HT)    |             | %           |             | Montant (HT)                 |              | %           |             |
|  | 2015            | 2014        | 2015        | 2014        | 2015                         | 2014         | 2015        | 2014        |
| <b>Audit</b>   |                 |             |             |             |                              |              |             |             |
| . Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés      |                 |             |             |             |                              |              |             |             |
| - Emetteur   | 24K€            | 28K€        | 100%        | 100%        | 25K€                         | 26 K€        | 100%        | 100%        |
| - Filiales intégrées globalement   |                 |             |             |             |                              |              |             |             |
| . Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes |                 |             |             |             |                              |              |             |             |
| - Emetteur   |                 |             |             |             |                              |              |             |             |
| - Filiales intégrées globalement   |                 |             |             |             |                              |              |             |             |
| <i>Sous-total</i>  | 24K€            | 28K€        | 100%        | 100%        | 25K€                         | 26 €         | 100%        | 100%        |
| <b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>         |                 |             |             |             |                              |              |             |             |
| . Juridique, fiscal, social  |                 |             |             |             |                              |              |             |             |
| . Autres   |                 |             |             |             |                              |              |             |             |
| <i>Sous-total</i>  |                 |             |             |             |                              |              |             |             |
| <b>Total</b>   | <b>24K€</b>     | <b>28K€</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> | <b>25K€</b>                  | <b>26 K€</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> |

## **2. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

### **I) L'ACTIVITE, LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE**

#### **A) FAITS MARQUANTS ET ACTIVITE DU GROUPE**

Comme anticipé, le chiffre d'Affaires du 2ème semestre permet à AUGROS de renouer avec la croissance : +1%. L'accélération est sensible sur le 4ème trimestre avec +5%, sous l'impulsion de facturation de produits nouveaux destinés au segment des emballages pour les produits de Soins de Prestige.

Au final, le recul du chiffre d'affaires sur l'année 2015 est limité à -9%.

AUGROS a subi les conséquences sur les réassorts, du ralentissement du marché mondial de la Parfumerie de luxe sur les pays émergents (Chine - Brésil - Russie principalement) qui a eu un impact significatif sur le second semestre 2014 et le premier semestre 2015.

L'amélioration de la Zone Amérique du nord combinée à la diversification d'AUGROS vers les produits de soins à forte valeur ajoutée qui seront lancés début 2016 porte ses fruits dès la fin 2015.

De plus, Augros développe dorénavant des solutions globales d'emballages de parfums à forte valeur ajoutée qui intègrent les systèmes de pulvérisation – spécifiques – pousoir de pulvérisation comme pour les nouveaux Pack de la Licence Mercedes « Club », « Fresh » et « Extreme ».

Ces axes de développement mobilisent les deux usines du groupe (Traitement de surface et Plasturgie).

#### **B) PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX**

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2015 s'est élevé à 17 508 230 euros contre 19 278 822 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 s'est élevé à 525 764 euros contre 97 211 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier se solde par un résultat positif de 27 560 euros contre un résultat négatif de 39 967 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts s'élève pour l'exercice 2015 à 553 324 euros contre 57 243 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel affiche une perte de 431 849 euros contre un profit de 1 413 373 euros l'année passée.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont apparaître un bénéfice de 158 975,30 euros contre un bénéfice de 1 470 616,30 euros en 2014.

### C) ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DES COMPTES SOCIAUX

Les principaux indicateurs financiers de la société au 31 décembre 2015 sont présentés ci-après :

| (en K€)                                      |                                 | 2015         | 2014         |
|--|---------------------------------|--------------|--------------|
| Dettes à plus d'un an – moins de cinq ans    |                                 | 1 969        | 1 474        |
| Dettes à plus de cinq ans                    |                                 | 272          | 664          |
|  | <b>Total dettes</b>             | <b>2 241</b> | <b>2 138</b> |
| <b>Actif réalisable à court terme</b>        |                                 |              |              |
| Stocks et encours de production              |                                 | 1 227        | 757          |
| Créances                                     |                                 | 4 585        | 4 599        |
| Trésorerie                                   |                                 | 237          | 568          |
|  | <b>Total actif court terme</b>  | <b>6 049</b> | <b>5 924</b> |
| <b>Dettes court terme</b>                    |                                 |              |              |
| Dettes d'exploitation                        |                                 | 3 615        | 4 667        |
| Factor                                       |                                 | 3 731        | 3 295        |
|  | <b>Total dettes court terme</b> | <b>7 346</b> | <b>7 962</b> |
| Excédent actif réalisable/dettes court terme |                                 | - 1 297      | - 2 038      |

### D) ACTIVITE DES DIFFERENTS POLES GEOGRAPHIQUES

L'activité par zone géographique du Groupe AUGROS COSMETIC PACKAGING SA pour l'exercice 2015 s'établit comme suit :

| (En milliers d'euros) | 31/12/2015 | % du CA | 31/12/2014 | % du CA |
|-----------------------|------------|---------|------------|---------|
| <b>France</b>         | 12 479     | 71      | 14 217     | 74      |
| <b>Export</b>         | 5 029      | 29      | 5 062      | 26      |
| <b>Total</b>          | 17 508     | 100     | 19 279     | 100     |

### E) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE et PERSPECTIVE d'AVENIR

#### PERSPECTIVES 2016 :

La somme du Chiffre d'Affaires facturé au 18 Janvier plus le carnet de commande livrable sur l'année 2016 est en hausse de 2% par rapport à celle au 19 Janvier 2015.

L'environnement géopolitique international combiné aux incertitudes qui pèsent sur les marchés financiers rendent la prévision budgétaire difficile.

Pourtant la croissance qui perdure sur les marchés des produits de luxe nous permettent de contempler l'avenir avec optimisme.

## **F) INVESTISSEMENTS ET FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Le Groupe a procédé, en 2015, aux investissements industriels minimaux nécessités par la réalisation des nouveaux contrats dans les meilleures conditions économiques possibles.

Sur le site d'Alençon, aucun investissement industriel capacitaire n'est prévu sur les deux prochaines années, seules des améliorations d'automatisation, de maîtrise des procédés et de maintenance du parc industriel seront mises en œuvre.

Sur le site du Theil, un programme échelonné sur 3 ans a été lancé en 2012. Il comprend notamment :

Le remplacement des moyens de pulvérisation  
L'automatisation du montage des pièces  
Le développement d'outillage longue durée et chariots compatibles avec la robotisation

Enfin, Augros s'attache à accompagner et, si besoin, à se mettre en conformité par rapport à l'évolution des normes de sécurité et environnementales.

## **G) CHANGEMENTS DE METHODES INTERVENUS DANS L'EXERCICE**

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des états financiers sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

## **H) INFORMATIONS SUR LES RISQUES**

### **Risque de liquidité :**

La Direction du Groupe estime que le risque de liquidité est limité. La situation financière de l'entreprise évolue favorablement au cours de l'exercice 2015.

Le principal risque concerne le règlement des échéances de passif RJ et des dettes post-RJ. Ce risque est partiellement couvert par une garantie du factor qui constitue des réserves de trésorerie lors de la présentation des créances.

### **Besoin en fonds de roulement :**

La facturation ne subit pas de saisonnalité particulière, hormis un creux d'activité au mois d'août. Cependant, elle reste soumise aux aléas du marché qui peut engendrer d'importantes périodes d'activités sur des cycles courts.

Pour ce qui est des dépenses, la majeure partie des charges (loyers, personnel...) sont mensuelles.

| <b>Données des comptes sociaux En K€</b>         | <b>Données 2015</b> | <b>Données 2014</b> |
|--|---------------------|---------------------|
| Variation des stocks                             | -470                | 379                 |
| Variation des créances d'exploitation            | 51                  | 774                 |
| Variation des dettes d'exploitation              | -990                | 1405                |
| <b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement</b> | <b>-1409</b>        | <b>2558</b>         |

### **Risque de litiges :**

Au 31/12/2015, il n'existe pas de litiges commerciaux pouvant être préjudiciables pour la société.

A la clôture de l'exercice, il n'y a pas de provision pour risque.

### **Risques liés à l'activité :**

- Risques liés aux clients :

AUGROS veille à maintenir une diversification de sa clientèle de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de client :

En 2015, le poids des principaux clients du groupe est le suivant :

- Le premier client du Groupe représente 19,4 % du CA contre 19.8% en 2014
- Les 5 premiers clients du Groupe représentent 55 % du CA contre 54% en 2014
- Les 10 premiers clients du Groupe représentent 75 % du CA contre 74% en 2014
- Les 20 premiers clients du Groupe représentent 92 % du CA contre 89% en 2014

Le Groupe utilise les services d'une société d'affacturage pour le recouvrement de ses créances. Par ailleurs, le fait que le Groupe travaille principalement pour des grands comptes limite les risques d'insolvabilité.

- Risques liés aux fournisseurs :

La Direction du Groupe veille à maintenir une certaine diversification de ses fournisseurs afin de se prévenir d'une éventuelle défaillance de l'un d'entre eux et de ne pas mettre en péril son cycle de production.

- Risques liés à la concurrence :

AUGROS entend renforcer ses positions concurrentielles notamment par l'automatisation de son process de production et son positionnement sur des offres à valeur ajoutées.

- Risques liés aux départs de personnes clés :

La Direction du Groupe estime que le risque de départ des personnes clés est modéré. La Direction veille à ce que les managers soient attentifs à repérer et faire évoluer les collaborateurs talentueux afin de disposer d'un vivier de managers potentiels.

- Risques liés aux marchés (taux, change, actions et crédits)

Il n'existe pas de risques significatifs en matière de taux ou de change au sein du Groupe AUGROS.

### **I) UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers pouvant présenter un caractère de risque qui pourraient avoir un impact sur l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits. Le Groupe n'est pas exposé aux risques sur les titres de capital (actions, OPCVM, dérivés...).

### **J) PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2015.

Nous vous informons que la société n'ayant ni plan d'épargne ni fonds commun de placement salarial, aucun salarié ne détient directement ou indirectement d'actions de la société.

## II. INFORMATIONS JURIDIQUES

### A. GOVERNEMENT D'ENTREPRISE – LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX

#### 1) COMPOSITION DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A la date d'établissement du présent rapport, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance sont les suivants :

| Nom du membre du Directoire               | Date de nomination du 1 <sup>er</sup> mandat | Date du dernier renouvellement | Echéance du mandat (1) |
|---|--|--------------------------------|------------------------|
| Didier Bourguine, Président du Directoire | 30/01/2008                                   | 30/01/2014                     | 30/01/2020             |
| Martine Esnault, membre du Directoire (2) | 30/06/2015                                   |                                | 30/01/2020             |

| Nom du membre du Conseil de Surveillance                        | Date de nomination du 1 <sup>er</sup> mandat | Date du dernier renouvellement | Echéance du mandat (3) |
|---|--|--------------------------------|------------------------|
| Jacques Bourguine, Président du Conseil de Surveillance         | 30/01/2002                                   | 12/05/2014                     | AG 2020                |
| Geneviève Bourguine, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance | 30/01/2002                                   | 12/05/2014                     | AG 2020                |
| Catherine Boucher, membre du Conseil de Surveillance            | 30/01/2002                                   | 12/05/2014                     | AG 2020                |

(1) La durée du mandat des membres du Directoire est de 6 ans.

(2) Par décision du Conseil de surveillance du 15 juin 2015, Madame Martine Esnault a été nommée en remplacement de Monsieur Didier Teillard à compter du 30 juin 2015, pour la durée restant à courir de son mandat.

(3) La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance est de 6 années

#### 2) LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2015

Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux au 31 décembre 2015

| Membres des organes de direction et de surveillance de AUGROS COSMETIC PACKAGING | Autres mandats et fonctions actuellement exercés dans d'autres sociétés |                                       |
|--|---|---------------------------------------|
|  | Fonction  | Société                               |
| Didier BOURGINE<br>Président du Directoire                                       | Néant   |                                       |
| Martine ESNAULT<br>Membre du Directoire  | Néant   |                                       |
| Jacques BOURGINE<br>Président du Conseil de Surveillance                         | Associé gérant  | PARTICIPATIONS ET FINANCIERE BOURGINE |
| Geneviève BOURGINE<br>Vice-Présidente du Conseil de Surveillance                 | Associé gérant  | PARTICIPATIONS ET FINANCIERE BOURGINE |
| Catherine BOUCHER<br>Membre du Conseil de Surveillance                           | Pas d'autres mandats  |                                       |

**3) PRETS ET GARANTIES ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Aucun prêt ou garantie n'a été alloué aux mandataires sociaux de la société.

**4) OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET TOUTE SOCIETE DU GROUPE**

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée durant l'exercice 2015 aux mandataires sociaux que ce soit par AUGROS COSMETIC PACKAGING.

**5) OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée durant l'exercice 2015 par les dirigeants mandataires sociaux.

**6) ACTIONS GRATUITES ATTRIBUEES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL**

Aucune action gratuite n'a été attribuée durant l'exercice 2015 aux mandataires sociaux.

**7) ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice 2015.

**B. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Aucun mandat de commissaires aux comptes n'est arrivé à expiration.

**C. TITRES DE LA SOCIETE ET PARTICIPATIONS****1) CAPITAL SOCIAL**

A la date de publication du présent rapport de gestion, le capital social de la Société s'élève à 2 283 933 euros divisé en 1 427 458 actions de 1,6 euro de valeur nominale chacune, de même catégorie et entièrement libérées.

**2) TITRES NON REPRESENTATIFS DE CAPITAL**

A la date de publication du présent rapport de gestion, il n'existe aucun titre non représentatif de capital.

**3) REPARTITION DU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des

actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Les membres du groupe familial Bourguine détiennent ensemble plus des deux tiers du capital social et plus des deux tiers des droits de vote de la Société.

#### 4) TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

| Date de la délégation | Nature de la délégation | Durée de la délégation | Utilisation au cours de l'exercice 2015 |
|-----------------------|-------------------------|------------------------|---|
|                       | Néant                   |                        |   |

#### 5) EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Le cours de bourse de l'action Augros Cosmetic Packaging, code Sicovam 6178, côtée au compartiment C de la Bourse de Paris, était au 31 décembre 2015 de 3,61 € contre 5,23 € au 31 décembre 2014.

#### 6) PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Nous vous rappelons que la société n'ayant ni plan d'épargne ni fonds commun de placement salarial, aucun salarié ne détient de titres provenant de ce type de produit.

#### 7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société n'a pas de filiale et ne détient pas de participations.

#### 8) PRISES DE PARTICIPATION ET PRISES DE CONTROLE DE L'EXERCICE

Néant.

### **D. REMUNERATIONS NETTES DES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Les tableaux ci-dessous résument les rémunérations des mandataires sociaux dues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

|                       | Didier BOURGINE<br>Président du Directoire | Martine Esnault<br>Membre du Directoire et<br>Responsable Financière |
|-----------------------|--|--|
| Rémunération fixe     | 131 000                                    | 38 116   |
| Rémunération variable |  |  |
| Jetons de présence    |  |  |
| Avantages en nature   | 4 032                                      | 2 760  |
| <b>TOTAL</b>          | <b>135 032</b>                             | <b>40 876</b>  |

|                       | Jacques BOURGINE<br>Président du<br>Conseil de<br>Surveillance | Geneviève<br>BOURGNE<br>Membres du Conseil de Surveillance | Catherine<br>BOURGNE |
|-----------------------|--|--|----------------------|
| Rémunération fixe     | 6 000  |  |                      |
| Rémunération variable |  |  |                      |
| Jetons de présence    | 3 000  | 3 000  |                      |
| Avantages en nature   |  |  |                      |
| <b>TOTAL</b>          | <b>9 000</b>   | <b>3 000</b>   | <b>0</b>             |

Le conseil de Surveillance a réparti entre ses membres une somme globale de 6 000 euros au titre des jetons de présence alloués par l'Assemblée générale du 20 mai 2015.

#### MANDAT SOCIAL - CONTRAT DE TRAVAIL AU 31 DECEMBRE 2015

| Dirigeants mandataires sociaux   | Contrat de travail |            | Régime de retraite supplémentaire |            | Indemnités ou avantages dûs ou susceptibles d'être dûs à raison de la cessation ou du changement de fonctions |            |
|--|--------------------|------------|-----------------------------------|------------|---|------------|
|  | <i>oui</i>         | <i>non</i> | <i>oui</i>                        | <i>non</i> | <i>oui</i>  | <i>non</i> |
| <b>Didier BOURGINE</b><br>56 ans<br><i>Président du Directoire</i>                       |                    | X          |                                   | X          |   | X          |
| <b>Martine ESNAULT</b><br>58 ans<br><i>Membre du Directoire</i>                          | X                  |            |                                   | X          |   | X          |
| <b>Jacques BOURGINE</b><br>81 ans<br><i>Président du Conseil de Surveillance</i>         |                    | X          |                                   | X          |   | X          |
| <b>Geneviève BOURGINE</b><br>76 ans<br><i>Vice présidente du Conseil de Surveillance</i> |                    | X          |                                   | X          |   | X          |
| <b>Catherine BOUCHER</b><br>57 ans<br><i>Membre du Conseil de Surveillance</i>           |                    | X          |                                   | X          |   | X          |

#### E. AUTRES INFORMATIONS :

##### 1) CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES AU SENS DE L'ARTICLE 39-4 DU CGI

Néant.

##### 2) RESULTATS - AFFECTATION

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé correspondant à la somme de 158 975,30 euros de la façon suivante :

- l'intégralité au poste « report à nouveau ».

**3) RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

**4) TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

|  | N-4        | N-3        | N-2        | N-1        | N          |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| Capital en fin d'exercice  |            |            |            |            |            |
| Capital social   | 2 283 933  | 2 283 933  | 2 283 933  | 2 283 933  | 2 283 933  |
| Nombre d'actions ordinaires  | 1 427 458  | 1 427 458  | 1 427 458  | 1 427 458  | 1 427 458  |
| Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote                            |            |            |            |            |            |
| Nombre maximum d'actions à créer :   |            |            |            |            |            |
| Par convention d'obligations   |            |            |            |            |            |
| Par droit de souscription  |            |            |            |            |            |
| Opérations et résultat :   |            |            |            |            |            |
| Chiffre d'affaires (H.T.)  | 16 796 492 | 14 775 611 | 19 818 194 | 19 278 820 | 17 508 230 |
| Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions       | 1 020 202  | 480 521    | 159 989    | 370 542    | 300 244    |
| Impôts sur les bénéfices   |            |            | 24 791     | 0          | -37 500    |
| Participation des salariés   |            |            |            |            |            |
| Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions       | 950 246    | 686 481    | 704 293    | 1 470 616  | 158 975    |
| Résultat distribué   |            |            |            |            |            |
| Résultat par action :  |            |            |            |            |            |
| Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions | 0,71       | 0,34       | 0,09       | 0,26       | 0,24       |
| Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions       | 0,67       | 0,48       | 0,49       | 1,03       | 0,11       |
| Dividende attribué   |            |            |            |            |            |
| Personnel :  |            |            |            |            |            |
| Effectif des salariés en CDI   | 179        | 175        | 172        | 173        | 177        |
| Montant de la masse salariale  | 4 657 658  | 4 253 313  | 4 763 053  | 5 284 862  | 4 963 302  |
| Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)    | 1 792 853  | 1 663 523  | 1 793 067  | 1 943 354  | 1 733 776  |

**III. INFORMATIONS NON FINANCIERES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES**
**A. POLITIQUE DE PREVENTION DES RISQUES D'ACCIDENT TECHNOLOGIQUE**

La société a nommé un Responsable en charge des problèmes de sécurité environnementale et a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile pour ces risques auprès de la compagnie COVEA RISKS.

**B. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES**

- Informations de nature à avoir une incidence significative sur les résultats du Groupe :

A notre connaissance, il n'existe, dans les entreprises du Groupe, aucun élément environnemental de nature à avoir une incidence significative sur les résultats du Groupe.

Toutefois, il est précisé que des investissements seront à prévoir dans les années à venir, notamment concernant le traitement des eaux sur le pôle Décor. Par ailleurs AUGROS a signé avec la société de conseil COELIS, un contrat d'accompagnement sur les sujets de maîtrise du SME (COV) sur lequel la société s'est engagé vis-à-vis de la DREAL.

Sur le plan sociétal, il n'existe aucun risque de nature à avoir une incidence significative sur les résultats du Groupe.

➤ Informations obligatoires à renseigner :

Conformément à la loi dite Grenelle II du 12 juillet 2010 (loi n°2010-788 portant engagement national pour l'environnement, art R.225 du Code de Commerce), les sociétés cotées sur un marché réglementé ont l'obligation de fournir dans leur rapport de gestion des informations extra-financières, appelées également informations RSE pour « Responsabilité Sociale et Environnementale ».

Ces obligations ont été précisées par le décret d'application n°2012-557 du 24 avril 2012. Ce dernier distingue les informations sociales, environnementales et celles relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable.

1) Informations sociales

| <b>→ Emploi :</b>   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectif total : 207</li> <li>- CDI : 177</li> <li>- CDD : 30</li> <li>- Répartition par sexe : 96 femmes et 81 hommes</li> <li>- Répartition par âge : 15 salariés ayant moins de 30 ans ; 116 salariés ayant entre 30 et 50 ans ; 46 salariés ayant plus de 50 ans.</li> <li>- Répartition par zone géographique : Tous les salariés sont situés en France.</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les embauches et les licenciements</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Embauche : 15</li> <li>- Départs : 11</li> <li>- Licenciements : 1</li> <li>- Licenciements pour inaptitude : 1</li> <li>- Démission : 2</li> <li>- Départ en retraite : 4</li> <li>- Rupture conventionnelle : 3</li> <li>- Heures supplémentaires : 276 heures</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi.</li> </ul>                          | Il n'y a pas eu de plan de cette nature sur l'exercice.   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les rémunérations et leur évolution</li> </ul>   | <p>Les rémunérations évoluent selon la grille établie par la Convention collective de la Plasturgie.</p> <p>Aucun plan d'intéressement, de participation ou plan d'épargne salariale n'est à signaler au cours de l'exercice 2015.</p> <p>L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est respectée conformément aux accords collectifs en vigueur</p>   |
| <b>→ Organisation du travail :</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'organisation du temps de travail</li> </ul>  | Organisation du travail du personnel administratif en journée.  |

|   |   |
|---|---|
|   | Organisation du travail du personnel de production selon un roulement de trois équipes.<br>Annualisation de la durée du temps de travail sur la base de 1.607 heures pour les salariés à temps plein et exclusivement à la demande des salariés pour les salariés à temps partiel |
| ▪ L'absentéisme   | 3.52%   |
| <b>→ Relations sociales :</b>   |   |
| ▪ L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci     | Réunion mensuelle CE/DP<br>Réunion d'information semestrielle avec la direction   |
| ▪ Le bilan des accords collectifs   | En cours  |
| <b>→ Santé et sécurité :</b>  |   |
| ▪ Les conditions de santé et de sécurité au travail   | Réunion trimestrielle du CHSCT sur l'ordre du jour suivant :<br>- Orientation du plan de sécurité,<br>- Motivation et utilisation des EPI (équipement protection industriel)  |
| ▪ Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail | Aucun accord engagé en 2015   |
|   | 11 accidents de travail ; taux de fréquence 38.32 ; taux de gravité : 0.52<br>maladies professionnelles : 2<br>- rechute tendinite<br>-affections péri articulaires   |
| <b>→ Formation :</b>  |   |
| ▪ Les politiques mises en œuvre en matière de formation   | Dispense d'une formation interne et externe aux salariés ayant pour objet :<br>- Habilitation électrique<br>- Sage paie<br>- Sensibilisation bruit<br>- Conducteur ligne<br>- Cacès   |
| ▪ Le nombre total d'heure de formation  | 192 heures de formation sur 2015  |
| <b>→ Egalité de traitement :</b>  |   |
| ▪ Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes  | Stricte égalité appliquée poste à poste.  |
| ▪ Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées  | Travailleurs handicapés : +5% de l'effectif soit en emploi direct soit par le biais de sociétés extérieures.  |
| ▪ La politique de lutte contre les discriminations  | Sans objet  |
| <b>→ Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisations Internationale du travail relatives :</b>           |   |
| ▪ Au respect de la liberté de l'association et du droit de négociation collective   | Sans objet  |
| ▪ A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession  | Sans objet  |
| ▪ A l'élimination du travail forcé ou obligatoire   | Sans objet  |
| ▪ A l'abolition effective du travail des enfants  | Sans objet  |

2) Les informations environnementales

| <b>→ Politique générale en matière environnementale :</b>   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement</li> </ul>                           | Campagne de mesure et analyse des effluents<br>Recyclage des matières premières de molécule plastiques en interne et en externe.<br>Recherche développement sur un nouveau vernis à fort taux sec.<br>Diminution des rejets polluant par investissement de nouveaux matériels.<br>Lancement étude pilote pour élaboration système traitement COV 2013/2014 |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement</li> </ul>   | Information dans le cadre du comité d'établissement des plans d'actions liés à la situation environnementale du site en terme d'étude technico économique et de classement ICPE en cours   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions</li> </ul>   | Sous-traitance société spécialisé  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours.</li> </ul> | Il n'existe pas de litige en cours de ce type au sein de la société.   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci</li> </ul>                | La société n'a pas été sujette à ce type de condamnation au cours de l'exercice.   |
| <b>→ Pollutions et gestion des déchets :</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement</li> </ul>   | Arrêt de l'activité du décapage à la soude (prévention des risques).<br>Nouveaux pistolets de pulvérisation (réduction des volumes de solvant)   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les mesures de préventions, de recyclage et d'éliminations des déchets</li> </ul>  | Retraitement des eaux industrielles de rinçage en DIS  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité</li> </ul>   | Etude impacte pollution 2013/2014  |
| <b>→ Utilisation durable des ressources :</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales</li> </ul>   | Réduction de consommation d'eau de 50% en liaison avec l'arrêt de décapage interne.  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation</li> </ul>   | Nnouveaux pistolets de pulvérisation basse pression (réduction du volume des solvants)<br>Application nouvelles buse de pulvérisation taux de transfert amélioré.  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables</li> </ul>  | Projet d'investissement de nouveaux systèmes de cuisson UV HF sur 2013/2015  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'utilisation des sols</li> </ul>  | Néant.   |
| <b>→ Changement climatique :</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les rejets de gaz à effet de serre</li> </ul>  | Plan action réduction COV source et retraitement (SME)   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'adaptation aux conséquences du</li> </ul>  | Sans objet   |

|   |  |
|---|--|
| changement climatique   |  |
| <b>→ Protection de la biodiversité :</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité</li> </ul> | Développement du retraitement des déchets par un Centre agréé. |

### 3) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

|   |  |
|---|--|
| <b>→ Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>En matière d'emploi et de développement régional</li> </ul>  | La société AUGROS est un acteur économique régional important.             |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur les populations riveraines ou locales</li> </ul>   | Les effectifs d'AUGROS sont principalement issus de la population locale.  |
| <b>→ Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :</b> |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations</li> </ul>  | Occasionnelles   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Les actions de partenariat ou de mécénat</li> </ul>  | Convention d'étude et de stage avec université, association de réinsertion |
| <b>→ Sous-traitance des fournisseurs :</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux</li> </ul>   | Discrimination positive pour un périmètre régional à égale performance.    |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale</li> </ul>   | Considération constante en complément de l'approche économique.            |
| <b>→ Loyauté des pratiques :</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Les actions engagées pour prévenir la corruption</li> </ul>  | Procédures de décision collégiale et visa multiples                        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs</li> </ul>  | Mise en place de contrôle de conformité avec la réglementation.            |
| <b>→ Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme : Néant.</b>   |  |
|   |  |

## C. INFORMATIONS PROCEDURES LEGALES

A notre connaissance, il n'existe, dans les entreprises du Groupe, aucune procédure légale et évènement extraordinaire. Nous n'avons pas connaissance à ce jour de litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe.

## D. OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Le Comité d'Entreprise n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L 2323-8 du Code du travail.

## **E. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION**

Les salariés de l'entreprise bénéficient d'un droit individuel à la formation, conformément à la Législation en vigueur et ont été informés individuellement par l'entreprise des modalités relatives à l'utilisation de ce droit.

## **F. INFORMATIONS LIEES A L'EFFECTIF**

Au 31 décembre 2015, les effectifs se répartissent comme suit :

|        |     |
|--------|-----|
| France | 207 |
|--------|-----|

## **G. INFORMATIONS CONCERNANT LES DISPOSITIONS DE LA LME RELATIVES À L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT (DÉCRET 2008-1492)**

En application de l'article D.441-4 du code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition du solde des dettes fournisseurs au titre des deux derniers exercices, par date d'échéance.

| <b>Etat des dettes Fournisseurs au 31.12.2014 (en K€)</b> |                            |                 |                       |                       |                       |
|---|----------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
|   | Montant brut<br>(hors FNP) | Montant<br>échu | Montant à échoir      |                       |                       |
|   |                            |                 | A 30 jours au<br>plus | A 60 jours au<br>plus | A plus de 60<br>jours |
| Fournisseurs  | 1317                       |                 | 590                   | 468                   | 259                   |
| <b>Etat des dettes Fournisseurs au 31.12.2015 (en K€)</b> |                            |                 |                       |                       |                       |
|   | Montant brut<br>(hors FNP) | Montant<br>échu | Montant à échoir      |                       |                       |
|   |                            |                 | A 30 jours au<br>plus | A 60 jours au<br>plus | A plus de 60<br>jours |
| Fournisseurs  | 1635                       |                 | 941                   | 442                   | 252                   |

## **H. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le montant HT des honoraires des commissariats aux comptes s'élève à 49 K€.

Il n'y a pas eu de prestation d'expert indépendant effectuée à la demande des Commissaires aux Comptes et de leur réseau dans le cadre de leur mission.

## **I. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISES AUX ARTICLES L.225-86 et L.225-90 DU CODE DE COMMERCE**

Les conventions et engagement conclues et autorisés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé ont fait l'objet, conformément aux dispositions de l'article L.225-88-1 du Code de commerce, d'un réexamen annuel par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 20 janvier 2016 et ont été communiquées aux Commissaires aux comptes pour les besoins de l'établissement du rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 225-88 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport de vos Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

**J. AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-129-6  
ALINEA 2 DU CODE DE COMMERCE.**

Les dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du code de commerce prévoient la convocation, tous les trois ans, d'une assemblée générale statuant à titre extraordinaire appelée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation du capital social réservée aux salariés de la société conformément aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail, si les actions détenues par les salariés de la société et de celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital.

Nous vous proposons de déléguer au Directoire la compétence de décider et procéder, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés de la Société et/ou des sociétés liées à la Société au sens de l'article L.225-180 du code de commerce qui sont, le cas échéant, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire duquel les actions nouvelles ainsi émises seraient souscrites par eux.

Le montant nominal global de la ou les augmentations du capital de la Société susceptibles d'être décidées par le directoire et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence, ne pourra excéder 68 517 euros, compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements susceptibles d'être effectués, conformément aux dispositions législatives et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

Cette délégation serait d'une durée de 26 mois, à compter du jour de l'Assemblée Générale statuant favorablement sur cette proposition.

Le prix de souscription des actions émises, en application de la présente délégation, serait fixé par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du code du travail.

\*\*\*\*\*

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports, l'accomplissement de leur mission.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Alençon,  
Le 31 mars 2016

Le Directoire

### 3. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2015

#### 3.1 BILAN (EN EUROS)

| Actif  | 31/12/2015       |                                 |                  | 31/12/2014       |
|--|------------------|---------------------------------|------------------|------------------|
|  | Brut             | Amortissements<br>dépréciations | Net              | Net              |
| Capital souscrit non appelé  |                  |                                 |                  |                  |
| Actif immobilisé :   |                  |                                 |                  |                  |
| Immobilisations incorporelles :  |                  |                                 |                  |                  |
| Frais d'établissement  |                  |                                 |                  |                  |
| Frais de développement   |                  |                                 |                  |                  |
| Concessions, brevets, licences,<br>logiciels, droits et valeurs similaires | 277 998          | 258 730                         | <b>19 268</b>    | 37 026           |
| Fonds commercial (1)   | 445 239          | 201 321                         | <b>243 918</b>   | 243 918          |
| Autres immobilisations incorporelles                                       |                  |                                 |                  |                  |
| Immobilisations incorporelles en cours                                     |                  |                                 |                  |                  |
| Avances et acomptes  |                  |                                 |                  |                  |
| Immobilisations corporelles :  |                  |                                 |                  |                  |
| Terrains   |                  |                                 |                  |                  |
| Constructions  | 191 849          | 161 800                         | <b>30 049</b>    | 33 016           |
| Installations techniques, matériel et<br>outillage industriels             | 5 753 041        | 4 957 301                       | <b>795 740</b>   | 828 471          |
| Autres immobilisations corporelles   | 2 086 859        | 1 895 195                       | <b>191 664</b>   | 232 000          |
| Immobilisations corporelles en cours                                       | 96 690           |                                 | <b>96 690</b>    | 128 525          |
| Avances et acomptes  |                  |                                 |                  | 3 846            |
| Immobilisations financières (2) :  |                  |                                 |                  |                  |
| Participations   |                  |                                 |                  |                  |
| Créances rattachées à des participations                                   |                  |                                 |                  |                  |
| Titres immobilisés de l'activité de<br>portefeuille                        |                  |                                 |                  |                  |
| Autres titres immobilisés  |                  |                                 |                  |                  |
| Prêts  |                  |                                 |                  |                  |
| Autres immobilisations financières   | 139 025          |                                 | <b>139 025</b>   | 207 338          |
|  | <b>8 990 701</b> | <b>7 474 347</b>                | <b>1 516 355</b> | <b>1 714 140</b> |

| Actif   | 31/12/2015        |                                 |                  | 31/12/2014       |
|---|-------------------|---------------------------------|------------------|------------------|
|   | Brut              | Amortissements<br>dépréciations | Net              | Net              |
| Actif circulant :                               |                   |                                 |                  |                  |
| Stocks et en-cours                              |                   |                                 |                  |                  |
| Matières premières et autres approvisionnements | 679 404           | 100 269                         | <b>579 135</b>   | 550 403          |
| En-cours de production (biens et services)      | 1 076 247         | 894 591                         | <b>181 656</b>   |                  |
| Produits intermédiaires et finis                | 519 598           | 52 974                          | <b>466 624</b>   | 206 555          |
| Marchandises                                    |                   |                                 |                  |                  |
| Avances et acomptes versés sur commandes        |                   |                                 |                  |                  |
| Créances (3) :                                  |                   |                                 |                  |                  |
| Clients et comptes rattachés                    | 3 811 867         | 34 722                          | <b>3 777 145</b> | 3 452 394        |
| Autres créances                                 | 1 100 566         | 334 823                         | <b>765 743</b>   | 1 094 736        |
| Capital souscrit - appelé, non versé            |                   |                                 |                  |                  |
| Valeurs mobilières de placement                 |                   |                                 |                  |                  |
| Actions propres                                 | 353 190           | 311 470                         | <b>41 720</b>    | 62 342           |
| Autres titres                                   |                   |                                 |                  |                  |
| Instruments de trésorerie                       |                   |                                 |                  |                  |
| Disponibilités                                  | 238 618           |                                 | <b>238 618</b>   | 568 206          |
| Charges constatées d'avance (3)                 | 42 604            |                                 | <b>42 604</b>    | 51 622           |
|   | <b>7 822 094</b>  | <b>1 728 849</b>                | <b>6 093 245</b> | <b>5 986 258</b> |
| Frais d'émission d'emprunt à étaler             |                   |                                 |                  |                  |
| Prime de remboursement des emprunts             |                   |                                 |                  |                  |
| Ecarts de conversion actif                      |                   |                                 |                  |                  |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                              | <b>16 812 797</b> | <b>9 203 196</b>                | <b>7 609 601</b> | <b>7 700 396</b> |
| (1) Dont droit au bail                          |                   |                                 |                  |                  |
| (2) Dont à moins d'un an (brut)                 |                   |                                 |                  |                  |
| (3) Dont à plus d'un an (brut)                  |                   |                                 |                  |                  |

| Passif  | 31/12/2015        | 31/12/2014        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Capitaux propres</b>   |                   |                   |
| Capital   | 2 283 933         | 2 283 933         |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport                              | 3 959 091         | 3 959 091         |
| Ecarts de réévaluation  |                   |                   |
| Ecart d'équivalence   |                   |                   |
| Réserves :  |                   |                   |
| Réserve légale  | 221 391           | 221 391           |
| Réserves statutaires ou contractuelles                              |                   |                   |
| Réserves réglementées   |                   |                   |
| Autres réserves   |                   |                   |
| Report à nouveau  | -9 542 249        | -11 012 956       |
| Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)                          | 158 975           | 1 470 616         |
| Subventions d'investissement  |                   |                   |
| Provisions réglementées   |                   |                   |
|   | <b>-2 918 859</b> | <b>-3 077 925</b> |
| <b>Provisions :</b>   |                   |                   |
| Provisions pour risques   | 0                 | 56 468            |
| Provisions pour charges   | 0                 | 150 000           |
|   | <b>0</b>          | <b>206 468</b>    |
| <b>Dettes (1) :</b>   |                   |                   |
| Emprunts obligataires convertibles                                  |                   |                   |
| Autres emprunts obligataires  |                   |                   |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)            | 1 930             | 797               |
| Emprunts et dettes financières (3)                                  | 3 178 498         | 2 668 116         |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours                    | 138 709           | 470 048           |
| Fournisseurs et comptes rattachés                                   | 2 047 576         | 2 009 123         |
| Dettes fiscales et sociales   | 1 420 526         | 1 456 964         |
| Dettes sur immobilisations  | 316               | 49 862            |
| Autres dettes   | 3 739 100         | 3 915 137         |
| Instruments de trésorerie   |                   |                   |
| Produits constatés d'avance   |                   |                   |
| Ecarts de conversion passif   | 1 805             | 1 805             |
|   | <b>10 528 460</b> | <b>10 571 852</b> |
| <b>Total passif</b>   | <b>7 609 601</b>  | <b>7 700 396</b>  |
| (1) Dont à plus d'un an (a)   | 2 242 756         | 2 609 738         |
| (1) Dont à moins d'un an (a)  | 8 285 704         | 7 962 114         |
| (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque | 1 930             | 797               |
| (3) Dont emprunts participatifs                                     |                   |                   |

3.2 COMPTE DE RESULTAT (EN EUROS)

|   | 31/12/2015        |                  |                   | 31/12/2014        |
|---|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
|   | France            | Exportation      | Total             | Total             |
| <b>Produits d'exploitation (1)</b>                        |                   |                  |                   |                   |
| Ventes de marchandises                                    |                   |                  |                   |                   |
| Production vendue (biens)                                 | 11 963 379        | 5 019 514        | <b>16 982 893</b> | 18 357 281        |
| Production vendue (services)                              | 515 741           | 9 596            | <b>525 337</b>    | 921 539           |
| Chiffres d'affaires net                                   | <b>12 479 120</b> | <b>5 029 110</b> | <b>17 508 230</b> | <b>19 278 820</b> |
| Production stockée  |                   |                  | 454 434           | -299 886          |
| Production immobilisée                                    |                   |                  | 26 680            |                   |
| Subventions d'exploitation                                |                   |                  | 60 500            | 4 477             |
| Reprises sur provisions et transfert de charges           |                   |                  | 722 602           | 89 980            |
| Autres produits   |                   |                  |                   |                   |
|   |                   |                  | <b>18 772 446</b> | <b>19 073 391</b> |
| <b>Charges d'exploitation (2)</b>                         |                   |                  |                   |                   |
| Achats de marchandises                                    |                   |                  |                   |                   |
| Variation de stocks                                       |                   |                  |                   |                   |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements |                   |                  | 4 373 210         | 4 135 431         |
| Variation de stocks                                       |                   |                  | -16 552           | 119 464           |
| Autres achats et charges externes (a)                     |                   |                  | 6 398 219         | 6 781 143         |
| Impôt, taxes et versements assimilés                      |                   |                  | 411 930           | 374 515           |
| Salaires et traitements                                   |                   |                  | 4 963 302         | 5 284 181         |
| Charges sociales  |                   |                  | 1 733 776         | 1 943 354         |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions |                   |                  |                   |                   |
| Sur immobilisations : dotations aux amortissements        |                   |                  | 364 086           | 300 168           |
| Sur immobilisations : dotations aux dépréciations         |                   |                  |                   |                   |
| Sur actif circulant : dotation aux dépréciations          |                   |                  | 12 710            | 23 971            |
| Sur risques et charges : dotations aux provisions         |                   |                  |                   |                   |
| Autres charges  |                   |                  | 6 000             | 13 955            |
|   |                   |                  | <b>18 246 681</b> | <b>18 976 182</b> |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                            |                   |                  | <b>525 765</b>    | <b>97 211</b>     |

|   |                 |                  |
|---|-----------------|------------------|
| Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun          |                 |                  |
| Bénéfice attribué ou perte transférée                             |                 |                  |
| Perte supportée ou bénéfice transféré                             |                 |                  |
| Produits financiers :   |                 |                  |
| De participations (3)   |                 |                  |
| D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3) |                 |                  |
| Autres intérêts et produits assimilés                             | 116 269         | 18 697           |
| Reprises sur dépréciations et provisions et transfert de charges  |                 | 16 330           |
| Différences positives de change                                   | 9 503           | 4 549            |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement     |                 |                  |
|   | <b>125 772</b>  | <b>39 576</b>    |
| Charges financières :   |                 |                  |
| Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | 20 622          |                  |
| Intérêts et charges assimilées                                    | 77 590          | 79 544           |
| Différences négatives de change                                   |                 |                  |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement    |                 |                  |
|   | <b>98 212</b>   | <b>79 544</b>    |
| <b>Résultat financier</b>   | <b>27 560</b>   | <b>-39 968</b>   |
| <b>Résultat courant avant impôts</b>                              | <b>553 324</b>  | <b>57 243</b>    |
| Produits exceptionnels :  |                 |                  |
| Sur opérations de gestion   | 38 867          | 1 157 108        |
| Sur opérations en capital   |                 | 149 180          |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges   | 56 468          | 1 436 427        |
|   | <b>95 335</b>   | <b>2 742 715</b> |
| Charges exceptionnelles :   |                 |                  |
| Sur opérations de gestion   | 517 006         | 1 141 821        |
| Sur opérations en capital   | 10 178          | 95 021           |
| Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions |                 | 92 500           |
|   | <b>527 184</b>  | <b>1 329 342</b> |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                                      | <b>-431 849</b> | <b>1 413 373</b> |
| Participation des salariés aux résultats                          |                 |                  |
| Impôts sur les bénéfices  | -37 500         |                  |
| Total des produits  | 18 993 553      | 21 855 684       |
| Total des charges   | 18 834 578      | 20 385 067       |
| <b>Bénéfice ou perte</b>  | <b>158 975</b>  | <b>1 470 616</b> |
| (a) Y compris :   |                 |                  |
| Redevances de crédit bail mobilier                                | 39 885          | 0                |
| Redevances de crédit bail immobilier                              |                 |                  |
| (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs            |                 |                  |
| (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs            |                 |                  |

### 3.3 ANNEXE DES COMPTES INDIVIDUELS

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dont le total est de 7 609 601€ et au compte de résultat de l'exercice, dégageant un bénéfice de 158 975€. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2015. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes ont été arrêtés le 31/03/2016 par le Directoire.

#### Faits caractéristiques de l'exercice

##### Activité de l'exercice :

Comme anticipé, le chiffre d'Affaires du 2ème semestre permet à AUGROS de renouer avec la croissance : +1%. L'accélération est sensible sur le 4ème trimestre avec +5%, sous l'impulsion de facturation de produits nouveaux destinés au segment des emballages pour les produits de Soins de Prestige. Au final, le recul du chiffre d'affaires sur l'année 2015 est limité à -9%.

AUGROS a subi les conséquences sur les réassorts, du ralentissement du marché mondial de la Parfumerie de luxe sur les pays émergents (Chine - Brésil - Russie principalement) qui a eu un impact significatif sur le second semestre 2014 et le premier semestre 2015.

L'amélioration de la Zone Amérique du nord combinée à la diversification d'AUGROS vers les produits de soins à forte valeur ajoutée qui seront lancés début 2016 porte ses fruits dès la fin 2015.

De plus, Augros développe dorénavant des solutions globales d'emballages de parfums à forte valeur ajoutée qui intègrent les systèmes de pulvérisation – spécifiques – pousoir de pulvérisation comme pour les nouveaux Pack de la Licence Mercedes « Club », « Fresh » et « Extreme ».

Ces axes de développement mobilisent les deux usines du groupe (Traitement de surface et Plasturgie).

##### Autres faits majeurs de l'exercice :

##### Dette CCSF :

En date du 29/05/2015, la CCSF accordé à la société Augros Cosmetic Packaging l'échelonnement progressif d'une dette de 920K€ sur 36 mois, soit jusqu'en mai 2018. Les premières échéances ont été réglées sur 2015. Au 31/12/2015 le solde de la dette est de 870K€.

##### Accord avec le bailleur :

Les baux commerciaux sont arrivés à échéance en juin 2014 pour le site du Theil et en décembre 2014 pour le site d'Alençon.

En date du 03/06/2015, un accord a été signé entre le bailleur et la société visant d'une part à réduire de 30% les loyers des locaux du Theil et d'Alençon avec effet rétroactif depuis la fin des baux précédents. D'autre part, il a été convenu que la dette de loyer existante au jour de l'accord est recalculée sur la base des nouveaux baux et fait l'objet d'un étalement sur les mêmes bases que l'accord CCSF. Au 31/12/2015 cette dette s'élève à 281K€.

##### Organisation Interne:

Dans un souci permanent d'optimisation de nos coûts de structure, il a été procédé à une réorganisation de l'équipe managériale des deux sites d'Augros. Les départs en retraite non remplacés sur 2014 et 2015, combinés à l'optimisation structurelle conduisent à une économie annualisée de près de 300K€.

Abandon de compte courant :

En date du 31 décembre 2015, Mr BOURGINE a consenti un abandon de créance à la société AUGROS COSMETIC PACKAGING concernant son compte courant pour un montant de 109K€.

Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune qui prendra effet en cas de bénéfice avant impôts et après CIR d'un montant au moins égal à l'abandon consenti.

Crédit d'impôt recherche (CIR) et crédit d'impôts innovation (CII) :

Dans le cadre de son activité, la société AUGROS COSMETIC PACKAGING a mis en place un dossier de CIR et CII. Au 31/12/2015, le montant du CIR et CII est estimé à 38K€ et a été comptabilisé en produit à recevoir.

Traitement de la sous-activité exceptionnelle observée sur l'exercice :

Au cours de l'exercice 2015, la mise en place de nouveaux contrats significatifs et complexes a nécessité un temps d'adaptation de l'outil de production et des moyens humains sur le site du Theil. Cette adaptation a généré une sous activité inhabituelle, liée à une sous performance de l'outil de production.

En effet, le taux de marge constaté lors des exercices précédents ressort à plus de 30% quand il atteint 21% lors du 1<sup>er</sup> semestre 2015 et 24% lors du second semestre 2015.

Partant de ce constat, nous avons évalué une sous activité sur la base d'un taux de marge normatif prudent fixé à 28% (taux marge réel des exercices précédents de 30%) ; cette sous activité résultant du delta de marge entre la marge réelle 2015 et la marge normative calculée.

Compte tenu du caractère inhabituel et non récurrent de cette moindre performance, nous avons retenu de comptabiliser la sous activité observée en résultat exceptionnel au 31/12/2015 pour un montant de 516K€ (réf. : CNCC, EC 2014-05 ; bull. 174, juin 2014).

**Evènements postérieurs à la clôture**

Pas d'évènements significatifs à signaler.

**Perspectives 2016**

La somme du Chiffre d'Affaires facturé au 18 Janvier plus le carnet de commande livrable sur l'année 2016 est en hausse de 2% par rapport à celle au 19 Janvier 2015.

L'environnement géopolitique international combiné aux incertitudes qui pèsent sur les marchés financiers rendent la prévision budgétaire difficile.

Pourtant la croissance qui perdure sur les marchés des produits de luxe nous permettent de contempler l'avenir avec optimisme.

## Règles et méthodes comptables

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation – Les comptes individuels au 31 décembre 2015 sont établis en Euros et en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 5/06/2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Changement de méthode d'évaluation – Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. Changement de méthode de présentation – Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. Immobilisations incorporelles – Seuls les frais de développement sont inscrits au bilan lorsqu'ils se rapportent à la création et au développement de nouveaux procédés de fabrication destinés à favoriser l'émergence de nouveaux produits. Ces frais ne sont activés que pour autant qu'ils se composent de coûts directs et qu'ils soient individualisés et imputables à une production dont la rentabilité future est raisonnablement estimée.

Les brevets industriels figurant à l'actif font tous l'objet d'une protection juridique, et sont tous exploités, générant chiffre d'affaires et marge, ils sont amortis de façon linéaire sur une durée de 5 ans.

Les fonds de commerce sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition. Ces éléments ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel. De façon générale, la valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Tous les fonds de commerce sont intégralement provisionnés hormis celui de l'établissement d'Alençon qui n'est pas provisionné du fait des potentiels de contribution aux résultats futurs.

5. Immobilisations corporelles – La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, hors frais d'acquisitions. Les amortissements pour dépréciations sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

| Catégorie                          | Durée      |
|------------------------------------|------------|
| Constructions                      | 20 ans     |
| Agencements, aménagements          | 3 à 10 ans |
| Matériel industriel                | 5 à 10 ans |
| Installations techniques           | 5 à 10 ans |
| Mobilier                           | 3 à 10 ans |
| Matériel de bureau et informatique | 3 à 10 ans |

6. Immobilisations financières – Les immobilisations financières sont inscrites au bilan pour leur valeur historique (d'acquisition ou d'apport). Les immobilisations financières se composent des titres de participation des filiales, de créances rattachées à ces participations et des dépôts et cautionnements versés.

A la clôture de l'exercice, cette valeur est comparée à la valeur d'utilité tenant compte de la quote-part d'actif net majoré des plus-values latentes, et de la tendance des résultats ainsi que de l'intérêt économique des sociétés pour le groupe. L'écart défavorable fait l'objet de provisions pour dépréciation.

7. Stocks – La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme annoncé.

8. Titres de placement – En matière de valeurs mobilières de placement, la valeur d'inventaire est déterminée différemment selon qu'il s'agisse de titres cotés ou non cotés :

Les titres cotés sont appréciés à la date de clôture en fonction du cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice.

Les titres non cotés sont appréciés en fonction de la situation patrimoniale et de la valeur de rendement à court terme des sociétés concernées. Au 31 décembre 2015, le groupe ne possède pas de placement de société non cotée. Les titres de sociétés cotées détenus sont ses propres titres et à la clôture, la valeur historique (valeur d'acquisition) est comparée au cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture.

9. Créances clients et autres créances – Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement. Dans le cadre du recours au Factor, les créances cédées sont comptabilisées au crédit d'un compte client spécifique, compte qui est soldé avec le compte client dit « classique » lors du règlement par le client au Factor.

10. Transactions en devises – Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération (taux de change mensuel standard, basé sur les cours observés à la fin du mois précédent, ou bien sur le taux de conversion connu lorsqu'il existe une couverture de change).

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de cette actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au sein du poste « Ecart de conversion », lorsqu'il s'agit de monnaies exclues de la zone Euro. Les pertes latentes de change, non compensées, font l'objet d'une provision pour risques.

11. Stock-options et bons de souscriptions – L'Assemblée Générale du 10 novembre 1997 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de cinq ans commençant le 15 janvier 1998, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Le Directoire, en date du 1er juillet 2004 a octroyé, suite à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2004, 28 560 stocks options supplémentaires à des cadres dirigeants du Groupe Augros Cosmetic Packaging. Aucune option n'a été exercée au 31 décembre 2015.

12. Crédit d'impôt recherche – Un crédit d'impôt recherche a été constaté dans les comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 pour 38K€.

13. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi - Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013) pour un montant de 248 500 €.

Conformément aux dispositions de l'article 76 de la Loi de Finances pour 2015, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- d'investissements pour son intégralité.

14. Indemnités de fin de carrière – Le montant mentionné en hors bilan pour un montant de 945K€ a été déterminé sur la base des hypothèses suivantes :

- utilisation de la méthode rétrospective des unités de crédits projetées ;
- taux d'actualisation OAT 10 ans : 1.012% ;
- taux annuel de progression des salaires : 1% ;
- taux annuel de turn-over : 10% jusqu'à 49 ans, 0% au-delà ;
- taux de charges sociales : 40%
- table de mortalité : TF 00-02 ;
- âge de départ à la retraite : 65 ans.

15. Impôt sur les résultats – L'impôt sur le résultat est déterminé sur la base du résultat unique de la société.

16. Eléments concernant les entreprises liées – Au cours de l'exercice 2015, aucune transaction n'a été réalisée avec des entreprises liées.

17. Sûretés réelles - Cautions sur locations immobilières :

Néant.

18. Situation fiscale latente :

| (En K€)                                | 31/12/2015       |
|--|------------------|
| Crédit à imputer                       |                  |
| Amortissements réputés différés        |                  |
| Déficits reportables                   | 11 380 K€        |
| Moins-values à long terme              |                  |
| Différences temporaires                |                  |
| Allègements de la dette future d'impôt |                  |
| <b>Total</b>                           | <b>11 380 K€</b> |

19. Composition du capital social

| Catégorie de titres    | Nombres de titres  |                        |                             | Valeur nominale |
|------------------------|--------------------|------------------------|-----------------------------|-----------------|
|                        | A clôture exercice | Créés pendant exercice | Remboursés pendant exercice |                 |
| Actions ordinaires (1) | 1 427 458          |                        |                             | 1,6 €           |

(1) Dont 11 920 actions propres détenues par la société (valeur nette 42 K€)

20. Variation des capitaux propres

| En K€                                | Montant          |
|--------------------------------------|------------------|
| Capitaux propres à l'ouverture       | -3 078 K€        |
| Résultat de l'exercice               | 159 K€           |
| <b>Capitaux propres à la clôture</b> | <b>-2 920 K€</b> |

21. Provisions pour risques et charges – La provision de 206K€ antérieurement constituée a été totalement reprise cours de l'exercice. Au 31 décembre 2015, il n'y a plus de provision.

22. Ventilation du chiffre d'affaires. – Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante

| Nature du chiffre d'affaires (en K€)  | Montants  | Pourcentage |
|---------------------------------------|-----------|-------------|
| Conception et production d'emballages | 17 508 K€ | 100%        |

23. Détail du résultat financier (en K€) :

|  | 2015       |
|--|------------|
| Autres produits financiers                             | 116        |
| Reprises sur provision                                 |            |
| Différences de change                                  | 10         |
| <b>Total des produits financiers</b>                   | <b>126</b> |
| Intérêts et charges assimilées                         | 78         |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | 21         |
| Différences négatives de change                        |            |
| <b>Total des charges financières</b>                   | <b>98</b>  |
| <b>Résultat financier</b>                              | <b>28</b>  |

24. Détail du résultat exceptionnel (en K€) :

|   | 2015           |                 |
|---|----------------|-----------------|
| Produits exceptionnels de gestion (1)                 | 39             |                 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital      |                |                 |
| Reprise sur provisions et transfert de charges (2)    | 56             |                 |
| <b>Total des produits exceptionnels</b>               | <b>95</b>      |                 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (4) | 517            |                 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital (3) | 10             |                 |
| Dotations aux amortissements et provisions            |                |                 |
| <b>Total des charges exceptionnelles</b>              | <b>527</b>     |                 |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                          | <b>-432</b>    |                 |
| <i>Dont :</i>   |                |                 |
|   | <i>Charges</i> | <i>Produits</i> |
| (1) Produits sur exercices antérieurs                 |                | 39              |
| (2) Reprise de provision sur litiges divers           |                | 56              |
| (3) Charges exceptionnelles diverses sur litiges      | 10             |                 |
| (4) Charge exceptionnelle liées à la sous activité    | 516            |                 |

25. Détail des autres dettes

|               | 31/12/2015   | 31/12/2014   |
|---------------|--------------|--------------|
| Factor        | 3 731        | 3 295        |
| Autres dettes | 8            | 620          |
| <b>Total</b>  | <b>3 739</b> | <b>3 915</b> |

## 26. Effectif moyen

|                                   | Personnel salarié | Personnel mis à disposition |
|-----------------------------------|-------------------|-----------------------------|
| Cadres                            | 9                 |                             |
| Agents de maîtrise et techniciens | 29                |                             |
| Employés/ouvriers                 | 169               |                             |

## 27. Liste des filiales et participations :

| (En milliers d'euros)   | Capital | Capitaux propres | Quote-part du capital détenue en pourcentage | Résultat du dernier exercice clos |
|---|---------|------------------|--|-----------------------------------|
| <b>A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations</b> |         |                  |  |                                   |
| 1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)                                  |         |                  |  |                                   |
| 2 - Participations (de 10% à 50% du capital détenu)                           |         |                  |  |                                   |
| <b>B - Renseignements globaux sur les autres filiales et participations</b>   |         |                  |  |                                   |
| 1- Filiales non reprises en A :   |         |                  |  |                                   |
| a) françaises   |         |                  |  |                                   |
| b) étrangères   |         |                  |  |                                   |
| 2- Participations non reprises en A :   |         |                  |  |                                   |
| a) françaises   |         |                  |  |                                   |
| b) étrangères   |         |                  |  |                                   |

La société ne détient plus de participations au 31/12/2015.

## Immobilisations.

| Cadre A   | Valeur brute début<br>d'exercice | Augmentations |                |
|---|----------------------------------|---------------|----------------|
|   |                                  | Réévaluations | Acquisitions   |
| Immobilisations incorporelles :   |                                  |               |                |
| Frais d'établissement et de développement- Total I                        |                                  |               |                |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles - Total II                  | 718 169                          |               | 5 068          |
| Immobilisations corporelles   |                                  |               |                |
| Terrains  |                                  |               |                |
| Constructions sur sol propre  |                                  |               |                |
| Constructions sur sol d'autrui  | 191 849                          |               |                |
| Installations générales, agencements et aménagements<br>des constructions |                                  |               |                |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels               | 5 498 967                        |               | 254 074        |
| Installations générales , agencements et aménagements divers              | 1 770 850                        |               |                |
| Matériel de transport   | 8 748                            |               |                |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier                              | 296 108                          |               | 11 153         |
| Emballages récupérables et divers   |                                  |               |                |
| Immobilisations corporelles en cours                                      | 128 525                          |               | 88 519         |
| Avances et acomptes   | 3 846                            |               |                |
| <b>Total III</b>  | <b>7 898 892</b>                 | <b>0</b>      | <b>353 746</b> |
| Immobilisations financières :   |                                  |               |                |
| Participations évaluées par mise en équivalence                           |                                  |               |                |
| Autres participations   | 0                                |               |                |
| Autres titres immobilisés   |                                  |               |                |
| Prêts et autres immobilisations financières                               | 207 338                          |               |                |
| <b>Total IV</b>   | <b>207 338</b>                   | <b>0</b>      | <b>0</b>       |
| <b>Total général ( I+II+III+IV)</b>                                       | <b>8 824 399</b>                 | <b>0</b>      | <b>358 814</b> |

| Cadre B  | Diminutions    |             | Valeur brute<br>fin d'exercice | Réévaluations<br>valeur<br>d'origine |
|--|----------------|-------------|--------------------------------|--------------------------------------|
|  | Par virement   | Par cession |                                |                                      |
| Immobilisations incorporelles :  |                |             |                                |                                      |
| Frais d'établissement et de développement (I)                          |                |             |                                |                                      |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)                     |                |             | 723 237                        |                                      |
| Immobilisations corporelles :  |                |             |                                |                                      |
| Terrains   |                |             |                                |                                      |
| Constructions sur sol propre   |                |             | 191 849                        |                                      |
| Constructions sur sol d'autrui   |                |             |                                |                                      |
| Installations générales, agencements,<br>aménagement des constructions |                |             |                                |                                      |
| Installations techniques, matériel et outillage<br>industriels         |                |             | 5 753 041                      |                                      |
| Installations générales, agencements, et<br>aménagement divers         |                |             | 1 770 850                      |                                      |
| Matériel de transport  |                |             | 8 748                          |                                      |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier                           |                |             | 307 261                        |                                      |
| Emballages récupérables et divers                                      |                |             |                                |                                      |
| Immobilisations corporelles en cours                                   | 120 354        |             | 96 690                         |                                      |
| Avances et acomptes  | 3 846          |             | 0                              |                                      |
| <b>Total (III)</b>   | <b>124 200</b> | <b>0</b>    | <b>8 128 439</b>               | <b>0</b>                             |
| Immobilisations financières :  |                |             |                                |                                      |
| Participations évaluées par mise en équivalence                        |                |             |                                |                                      |
| Autres participations  |                |             |                                |                                      |
| Autres titres immobilisés  |                |             |                                |                                      |
| Prêts et autres immobilisations financières                            | 68 312         |             | 139 025                        |                                      |
| <b>Total (IV)</b>  | <b>68 312</b>  | <b>0</b>    | <b>139 025</b>                 | <b>0</b>                             |
| <b>Total général (I+II+III+IV)</b>                                     | <b>192 512</b> | <b>0</b>    | <b>8 990 701</b>               | <b>0</b>                             |

Amortissements.

| Cadre A - Situations et mouvements de l'exercice                   |                            |                         |                              |                          |
|--|----------------------------|-------------------------|------------------------------|--------------------------|
| Immobilisations amortissables                                      | Valeur en début d'exercice | Augmentations dotations | Diminutions sorties/reprises | Valeur en fin d'exercice |
| Immobilisations incorporelles :                                    |                            |                         |                              |                          |
| Frais d'établissement et de développement                          |                            |                         |                              |                          |
| <b>Total I</b>   |                            |                         |                              | <b>0</b>                 |
| Autres immobilisations incorporelles                               | 235 903                    | 22 826                  |                              | 258 730                  |
| <b>Total II</b>  | <b>235 903</b>             | <b>22 826</b>           |                              | <b>258 730</b>           |
| Immobilisations corporelles :                                      |                            |                         |                              |                          |
| Terrains   |                            |                         |                              |                          |
| Constructions sur sol propre                                       |                            |                         |                              |                          |
| Constructions sur sol d'autrui                                     | 158 833                    | 2 967                   |                              | 161 800                  |
| Installations générales, agencements et aménagements constructions |                            |                         |                              |                          |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels        | 4 670 497                  | 286 805                 |                              | 4 957 301                |
| Installations générales, agencements et aménagements divers        |                            |                         |                              |                          |
| Matériel de transport  | 1 558 380                  | 40 648                  |                              | 1 599 028                |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier                       | 3 925                      | 3 750                   |                              | 7 675                    |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier                       | 281 402                    | 7 090                   |                              | 288 492                  |
| Emballages récupérables et divers                                  |                            |                         |                              |                          |
| <b>Total III</b>   | <b>6 673 037</b>           | <b>341 260</b>          | <b>0</b>                     | <b>7 014 296</b>         |
| <b>Total général (I+II+III)</b>                                    | <b>6 908 940</b>           | <b>364 086</b>          | <b>0</b>                     | <b>7 273 026</b>         |

## Provisions.

|  | Montant au début d'exercice | Augmentations : dotations exercice | Diminutions : reprises exercice |                       | Montant à la fin de l'exercice |
|--|-----------------------------|------------------------------------|---------------------------------|-----------------------|--------------------------------|
|  |                             |                                    | Montants utilisés               | Montants non utilisés |                                |
| Provisions réglementées:   |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers       |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Provisions pour investissements                                      |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Provisions pour hausse des prix                                      |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Amortissements dérogatoires  |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Dont majorations exceptionnelles de 30 %                             |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Provisions fiscales pour implantation à l'étranger avant 01/02/92    |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Provisions fiscales pour implantation à l'étranger après 01/02/92    |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Provisions pour prêts d'installation                                 |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Autres provisions réglementées                                       |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| <b>Total I</b>   |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Provisions pour risques et charges :                                 |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Provisions pour garanties données aux clients                        |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Provisions pour pertes sur marchés à terme                           |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Provisions pour amendes et pénalités                                 |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Provisions pour pertes de change                                     |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Provisions pour pensions et obligations similaires                   |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Provisions pour impôts   |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Provision pour renouvellement des immobilisations                    |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Provisions pour grosses réparations                                  |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés        |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Autres provisions pour risques et charges                            | 206 468                     |                                    | 13 968                          | 192 500               |                                |
| <b>Total II</b>  | 206 468                     |                                    | 13 968                          | 192 500               |                                |
| Dépréciations :  |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Dépréciations immobilisations incorporelles                          | 201 321                     |                                    |                                 |                       | 201 321                        |
| Dépréciations immobilisations corporelles                            |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Dépréciations titres mis en équivalence                              |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Dépréciations titres de participation                                |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Dépréciation autres immobilisations financières                      |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| Dépréciation stocks et en-cours                                      | 1 047 305                   | 12 710                             | 12 181                          |                       | 1 047 834                      |
| Dépréciations comptes clients  | 34 722                      |                                    |                                 |                       | 34 722                         |
| Autres dépréciations   | 625 672                     | 20 622                             |                                 |                       | 646 294                        |
| <b>Total III</b>   | 1 909 020                   | 33 332                             | 12 181                          |                       | 1 930 171                      |
| <b>Total général (I+II+III)</b>                                      | <b>2 115 488</b>            | <b>33 332</b>                      | <b>26 149</b>                   | <b>192 500</b>        | <b>1 930 171</b>               |
| Dont dotations et reprise :  |                             |                                    |                                 |                       |                                |
| D'exploitation   |                             | 12 710                             | 162 181                         |                       |                                |
| Financière   |                             | 20 622                             |                                 |                       |                                |
| Exceptionnelles  |                             |                                    | 56 468                          |                       |                                |
| Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice |                             |                                    |                                 |                       |                                |

## Détail des reprises sur les provisions pour risques et charges

| Nature          | Reprise utilisée | Reprise non utilisée | Total reprise de provision |
|-----------------|------------------|----------------------|----------------------------|
| Litiges sociaux |                  |                      | 0                          |
| Litiges fiscaux |                  |                      | 0                          |
| Autres litiges  | 13 968           | 192 500              | 206 468                    |
| <b>Total</b>    | <b>13 968</b>    | <b>192 500</b>       | <b>206 468</b>             |

## Créances et dettes.

| Cadre A - Etat des créances                         | Montant brut     | A 1 an au plus   | A plus d'1 an  |
|---|------------------|------------------|----------------|
| De l'actif immobilisé :                             |                  |                  |                |
| Créances rattachées à des participations            |                  |                  |                |
| Prêts (1) (2)                                       |                  |                  |                |
| Autres immobilisations financières                  | 139 025          |                  | 139 025        |
| De l'actif circulant :                              |                  |                  |                |
| Clients douteux ou litigieux                        | 40 574           |                  | 40 574         |
| Autres créances clients                             | 3 771 294        | 3 771 294        |                |
| Créances représentatives de titres prêtés           |                  |                  |                |
| Personnel et comptes rattachés                      | 5 092            | 5 092            |                |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux       |                  |                  |                |
| Impôts sur les bénéfiques                           | 37 500           | 37 500           |                |
| Taxe sur la valeur ajoutée                          | 98 193           | 98 193           |                |
| Autres impôts taxes et versements assimilés         | 103 620          | 103 620          |                |
| Divers  |                  |                  |                |
| Groupe et associés (2)                              |                  |                  |                |
| Débiteur divers                                     | 856 161          | 521 338          | 334 823        |
| Charges constatées d'avance                         | 42 604           | 42 604           |                |
| <b>Total</b>  | <b>5 094 063</b> | <b>4 579 641</b> | <b>514 422</b> |
| (1) Dont prêts accordés en cours d'exercice         |                  |                  |                |
| (1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice |                  |                  |                |
| (2) Prêts et avances consenties aux associés        |                  |                  |                |

| Cadre B - Etat des dettes                                  | Montant brut      | A 1 an au plus   | De 1 à 5 ans     | A plus de 5 ans |
|--|-------------------|------------------|------------------|-----------------|
| Emprunts obligataires convertibles (1)                     |                   |                  |                  |                 |
| Autres emprunts obligataires (1)                           |                   |                  |                  |                 |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (1) : |                   |                  |                  |                 |
| A un an maximum à l'origine                                | 1 930             | 1 930            |                  |                 |
| A plus d'un an à l'origine                                 |                   |                  |                  |                 |
| Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)            | 3 178 167         | 937 547          | 1 969 100        | 271 520         |
| Avances clients  | 138 709           | 138 709          |                  |                 |
| Fournisseurs et comptes rattachés                          | 2 047 576         | 2 047 576        |                  |                 |
| Personnel et comptes rattachés                             | 461 573           | 461 573          |                  |                 |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux              | 855 210           | 855 210          |                  |                 |
| Impôts sur les bénéfiques                                  |                   |                  |                  |                 |
| Taxe sur la valeur ajoutée                                 | 18 909            | 18 909           |                  |                 |
| Obligations cautionnées                                    |                   |                  |                  |                 |
| Autres impôts, taxes et versements assimilés               | 84 834            | 84 834           |                  |                 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés            | 316               | 316              |                  |                 |
| Groupe et associés (2)                                     | 331               |                  |                  | 331             |
| Autres dettes  | 3 739 100         | 3 739 100        |                  |                 |
| Dettes représentatives de titres empruntés                 |                   |                  |                  |                 |
| Produits constatés d'avance                                |                   |                  |                  |                 |
| <b>Total</b>   | <b>10 526 655</b> | <b>8 285 704</b> | <b>1 969 100</b> | <b>271 851</b>  |
| (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice                 | 1 219 517         |                  |                  |                 |
| (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice                | 586 921           |                  |                  |                 |
| (2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés         | 331               |                  |                  |                 |

Détail de la dette RJ et post plan :

Au 31/12/2015, la dette RJ et post plan (bailleur) s'élève à 2 015K€. Au cours de l'exercice, la société a procédé au remboursement de l'échéance annuelle en septembre pour 518K€. L'échéance de la dette est prévue en 2021 pour la partie RJ et bailleur post plan.

Au 31/12/2015, une nouvelle dette CCSF 2015, contractée sur l'exercice s'élève à 920K€. Les premiers remboursements pour 50K€ ont été effectués sur l'exercice. L'échéance de cette dette est prévue en 2018.

Au 31/12/2015, une nouvelle dette Bailleur 2015, contractée sur l'exercice s'élève à 300K€. Les premiers remboursements pour 19K€ ont été effectués sur l'exercice. L'échéance de cette dette est prévue en 2018, selon le même rythme que la dette CCSF 2015.

Produits à recevoir et charges à payer.

| Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan | 31/12/2015     | 31/12/2014     |
|--|----------------|----------------|
| Créances rattachées à des participations                     |                |                |
| Autres titres immobilisés                                    |                |                |
| Prêts  |                |                |
| Autres immobilisations financières                           |                |                |
| Créances clients et comptes rattachés                        |                | 78 000         |
| Autres créances  | 103 620        | 79 826         |
| Valeurs mobilières de placement                              |                |                |
| Disponibilités   |                |                |
| <b>Total</b>   | <b>103 620</b> | <b>157 826</b> |

| Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan | 31/12/2015       | 31/12/2014       |
|--|------------------|------------------|
| Emprunts obligataires convertibles                         |                  |                  |
| Autres emprunts obligataires                               |                  |                  |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit     |                  |                  |
| Emprunts et dettes financières divers                      |                  |                  |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                   | 412 509          | 691 821          |
| Dettes fiscales et sociales                                | 702 738          | 604 169          |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés            |                  | 49 862           |
| Autres dettes  | 8 207            | 604 725          |
| <b>Total</b>   | <b>1 123 454</b> | <b>1 950 577</b> |

Produits et charges constatés d'avance.

| Produits constatés d'avance | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|-----------------------------|------------|------------|
| Produits d'exploitation     |            |            |
| Produits financiers         |            |            |
| Produits exceptionnels      |            |            |
| <b>Total</b>                | <b>0</b>   | <b>0</b>   |

| Charges constatées d'avance | 31/12/2015    | 31/12/2014    |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| Charges d'exploitation      | 42 604        | 51 622        |
| Charges financières         |               |               |
| Charges exceptionnelles     |               |               |
| <b>Total</b>                | <b>42 604</b> | <b>51 622</b> |

## Crédit-bail mobilier

|                                  | Installations,<br>matériel et outillages | Autres | Total          |
|----------------------------------|--|--------|----------------|
| Valeur d'origine                 | 172 818                                  |        | 172 818        |
| Amortissements                   |  |        |                |
| - Cumul des exercices antérieurs | 2 880                                    |        |                |
| - Dotation de l'exercice         | 34 564                                   |        |                |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>37 444</b>                            |        | <b>37 444</b>  |
| Redevances payées                |  |        |                |
| - Cumul exercices antérieurs     | 30 028                                   |        |                |
| - Exercice                       | 35 959                                   |        |                |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>65 987</b>                            |        | <b>65 987</b>  |
| Redevances restant à payer       |  |        |                |
| - à un an au plus                | 31 602                                   |        |                |
| - de un à cinq ans               | 92 173                                   |        |                |
| - Plus de cinq ans               |  |        |                |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>123 775</b>                           |        | <b>123 775</b> |
| Valaur résiduelle :              |  |        |                |
| - à un an au plus                |  |        |                |
| - de un à cinq ans               | 1 728                                    |        |                |
| - Plus de cinq ans               |  |        |                |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>1 728</b>                             |        | <b>1 728</b>   |

## Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant HT des honoraires des commissariats aux comptes s'élève à 49K€ (24K€ pour le cabinet AUDITOR CONSEIL et 25K€ pour le cabinet EXPONENS).

Il n'y a pas eu de prestation d'expert indépendant effectuée à la demande des Commissaires aux Comptes et de leur réseau dans le cadre de leur mission.

**IV. – Affectation du résultat.**

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

**Deuxième résolution.** — L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 158 975.30€ au poste Report à nouveau. En application des dispositions légales, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

### 3.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **AUGROS COSMETIC PACKAGING SA** tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le paragraphe des « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe concernant l'enregistrement en résultat exceptionnel de la sous activité observée en 2015, pour un montant de 516 K€.

#### II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé :

- Nous avons validé le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment relatifs aux stocks de matières et produits finis (paragraphe 7 de l'annexe) ;
- Nous avons apprécié le caractère exceptionnel de la sous-activité de l'exercice à partir des calculs de marges semestriels effectués par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Enfin, en application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion, prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

Fait à Paris, le 27 avril 2016

Les commissaires aux comptes

**EXPONENS Conseil & Expertise****AUDITOR CONSEIL**

Nathalie LUTZ  
*Associée*

Simonetta CRINELLA  
*Associée*

## 4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 4.1 CONSEIL DE SURVEILLANCE, DIRECTOIRE, COMITE DE DIRECTION, ACTIONNARIAT

#### CONSEIL DE SURVEILLANCE

|                |                                |
|----------------|--------------------------------|
| Président      | M. Jacques BOURGINE            |
| Vice-Président | Mme Geneviève BOURGINE         |
| Membres        | Mme Catherine BOURGINE BOUCHER |

#### DIRECTOIRE

|           |                     |
|-----------|---------------------|
| Président | M. Didier BOURGINE  |
| Membre    | Mme Martine ESNAULT |

#### COMITE DE DIRECTION

|  |                     |
|--|---------------------|
| Président du Directoire                | M. Didier BOURGINE  |
| Directeur Commercial                   | M. Pascal MAZ       |
| Directeur des Opérations site ALENCON  | M. Willy LESOUEVE   |
| Directeur des Opérations site LE THEIL | M. Steve FABLET     |
| Responsable Financier                  | Mme Martine ESNAULT |

#### ACTIONNARIAT

|                  | <i>Capital</i> | <i>Droits de vote</i> |
|------------------|----------------|-----------------------|
| Famille BOURGINE | 79,03 %        | 88,63 %               |
| Public           | 20,13 %        | 11,37 %               |
| Auto-détention   | 0,84 %         | - *                   |

\* Actions privées de droit de vote conformément aux dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce)

#### 4.2 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le présent rapport a été établi par le Président du conseil de surveillance conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 7 du code de commerce.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance dans sa réunion du 31 mars 2015.

### 1. Préparation et organisation des travaux du conseil de surveillance

AUGROS COSMETIC PACKAGING est une société anonyme de type « moderne » dotée d'un directoire et d'un conseil de surveillance.

#### 1.1 Composition du Conseil de Surveillance

Votre Conseil de Surveillance est composé de 3 membres. La liste des membres du conseil est la suivante :

- Monsieur Jacques Bourgine, Président du Conseil de Surveillance, dont le mandat a été renouvelé pour six ans par l'Assemblée Générale du 12 mai 2014,
- Madame Geneviève Bourgine née Soufflet en qualité de Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, dont le mandat a été renouvelé pour six ans par l'Assemblée Générale du 12 mai 2014,
- Madame Catherine Boucher née Bourgine, dont le mandat a été renouvelé pour six ans par l'Assemblée Générale du 12 mai 2014.

Monsieur Tony Heude a démissionné de son mandat de membre du Conseil de Surveillance à effet au 31 mars 2015.

#### 1.2 Mandats et fonctions des membres du Conseil de Surveillance

Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux au 31 décembre 2015

| Membres des organes de direction et de surveillance de AUGROS COSMETIC PACKAGING | Autres mandats et fonctions actuellement exercés dans d'autres sociétés |                                       |
|--|---|---------------------------------------|
|  | Fonction  | Société                               |
| <b>Jacques BOURGINE</b><br>Président du Conseil de Surveillance                  | Associé gérant  | PARTICIPATIONS ET FINANCIERE BOURGINE |
| <b>Geneviève BOURGINE</b><br>Vice-Présidente du Conseil de Surveillance          | Associé gérant  | PARTICIPATIONS ET FINANCIERE BOURGINE |
| <b>Catherine BOUCHER</b><br>Membre du Conseil de Surveillance                    | Pas d'autres mandats  |                                       |

#### 1.3 Obligation de détention d'actions AUGROS COSMETIC PACKAGING

Les membres du Conseil de Surveillance doivent être actionnaires à hauteur d'au moins 1 action AUGROS COSMETIC PACKAGING.

#### **1.4 Convocations du Conseil de Surveillance**

L'article 16 alinéa 5 des statuts prévoit que le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

A cette fin, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, je suis à l'initiative de la convocation de la convocation des membres du Conseil de Surveillance, par tous moyens.

Les réunions du conseil de surveillance se déroulent, en général, au siège social.

Les délibérations de votre Conseil de Surveillance sont adoptées selon les conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts de la Société.

Conformément à l'article L.823-17 du code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et les comptes prévisionnels.

#### **1.5 Fréquence des réunions**

Le Conseil s'est en 2015 réuni 7 fois, aux dates ci-après et avec des ordres du jour qui ont été principalement consacrés :

- Le 14 janvier, à l'examen de la situation de la Société au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2014,
- Le 23 janvier, à l'examen des conventions et engagements réglementés,
- Le 31 mars, à l'examen des comptes 2014 et à la préparation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires ; la séance a également eu pour objet d'examiner la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ; en outre, elle a enregistré la démission de Monsieur Tony Heude.
- Le 15 juin, à la nomination de Madame Martine Esnault en qualité de membre du Directoire en remplacement de Monsieur Didier Teillard,
- Le 28 juillet, à l'examen du rapport du directoire sur le 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2015,
- Le 31 juillet, à l'examen des comptes semestriels du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 juin 2015,
- Le 28 octobre, à l'examen de la situation de la société au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2015.

#### **1.6 Information des membres du Conseil de Surveillance**

Tous les mois, les membres du Conseil de Surveillance sont informés par le Président du Directoire :

- Du reporting arrêté à la fin du mois précédent,
- De l'endettement net courant,
- Des perspectives du marché.

En séance de conseil de surveillance, d'autres documents complémentaires portant sur l'ordre du jour sont communiqués aux membres du Conseil.

En dehors des séances, les membres du Conseil de Surveillance sont individuellement informés et consultés par le Président ou le Président du Directoire sur toute opération ou événement relevant de la compétence du Conseil susceptible d'avoir une incidence sur la situation ou l'activité de la société, ou sur son management.

#### **1.7 Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du conseil de surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les membres.

### **1.8 Limitations de pouvoirs apportées à la Direction Générale**

Conformément à la loi N°2001-420 du 15 mai 2001 relatives aux nouvelles régulations économiques, la direction de notre société est assumée par Monsieur Didier BOURGINE qui porte le titre de Président du Directoire.

Le Directoire est composé de Monsieur Didier BOURGINE de Madame Martine ESNAULT.

Le Conseil de Surveillance du 15 juin 2015 a nommé Madame Martine ESNAULT, née DESBLEDS en qualité de membre du Directoire, à effet au 30 juin 2015, en remplacement de Monsieur Didier TEILLARD, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, lequel viendra à expiration en 2020.

Suivant les termes de l'article 15 des statuts, le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Etant précisé que la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties doivent faire l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats et échanges d'immeubles, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise de participation dans ces sociétés, doivent être préalablement autorisés par le Conseil de Surveillance.

Enfin, si le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers, le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur général.

### **1.9 Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance**

On remarquera que, du fait du départ de Monsieur Tony Heude, le Conseil de surveillance qui comporte deux femmes et un homme, satisfait toujours au quota minimum de membre de chaque sexe de 20 % actuellement exigé.

Une réflexion est en cours aux fins de permettre à la Société de satisfaire aux nouvelles exigences qui seront applicables à compter de 2017 avec notamment, une proportion d'administrateurs de chaque sexe ne pouvant être inférieure à 40 % à l'issue de la première assemblée générale ordinaire qui suivra le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La totalité des membres du Conseil de surveillance est de nationalité française.

### **1.9 Principes des rémunérations des mandataires sociaux**

La répartition des jetons de présence est traitée par décision du Conseil de Surveillance. Les rémunérations du Président du Conseil de Surveillance et du Directoire sont également traitées par décisions du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent des jetons de présence dont l'enveloppe est votée par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le montant versé à chaque membre du Conseil tient compte de son assiduité.

Le Président du Conseil de Surveillance reçoit une rémunération fixe au titre de son mandat, laquelle est décidée par le Conseil de Surveillance.

Le Président du Directoire reçoit une rémunération fixe au titre de son mandat. Cette rémunération est décidée par le Conseil de Surveillance.

L'autre membre du Directoire n'est pas rémunéré au titre de son mandat.

### **1.10 Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales**

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont décrites à l'article 20 des statuts.

## **2 Procédures de contrôle interne**

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne en vue :

- D'assurer une gestion comptable et financière rigoureuse ;
- D'assurer la maîtrise des risques liés à notre profession (environnement inclus) ;
- De veiller à ce que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux actionnaires reflètent avec sincérité et rigueur la situation de la société ;
- D'assurer que chaque chaîne de commande soit contrôlée en permanence et que les engagements vis-à-vis des tiers soient signés par les décideurs compétents.

Ainsi les principaux objectifs du contrôle interne sont les suivants :

- Identifier, prévenir et maîtriser les risques potentiels majeurs liés à l'activité de la Société ;
- S'assurer que les opérations sont réalisées en conformité avec la réglementation comptable en vigueur ;
- S'assurer de la qualité de l'information comptable et financière à chaque stade du cycle de traitement des données ;
- S'assurer que les états financiers produits sont le reflet de l'activité de l'entreprise.

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que tous les risques soient totalement éliminés.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation, la méthodologie et les procédures suivantes :

### **2.1 Organisation générale du contrôle interne**

#### **2.1.1 -Les acteurs**

Le management opérationnel est assuré par le directoire composé, pour l'exercice 2015, de Monsieur Didier Bourguin en tant que Président et de Madame Martine Esnault en tant que membre du Directoire depuis le 30 juin 2015.

- Un comité « stratégique » est constitué des directeurs des deux branches de la Société, du directeur commercial, du directeur technique et R&D, du directeur industriel, et du Président du directoire. Ce comité se réunit deux fois par an afin de mettre au point les objectifs principaux dans le cadre de la stratégie de l'entreprise ;
- Un comité de direction mensuel, branche par branche, se réunit une fois par mois, afin de présenter les résultats mensuels de l'établissement concerné sous les angles commerciaux, techniques, industriels, qualité et financiers aux membres du directoire ;
- Au niveau de chaque établissement secondaire, la direction opérationnelle est déléguée à une direction présente sur chaque site qui se fait le garant de la bonne application des procédures internes définies par la Société.

### **2.1.2 -Référentiel utilisé**

Il n'existe pas de manuel formalisé de procédures de contrôle interne.

Toutefois, l'établissement d'Alençon ayant été certifié ISO 9001(V2000), un manuel qualité comportant l'ensemble des procédures a été établi et est utilisé pour l'ensemble de la Société.

Ainsi, l'ensemble des objectifs de notre contrôle interne a déjà fait l'objet d'un traitement dans le cadre de la qualité.

### **2.2 Mise en œuvre du contrôle interne**

Les principaux risques identifiés au sein de notre société sont les suivants :

| Nature de risque      | Risque  | Commentaires   |
|-----------------------|---|--|
| <b>EXTERIEURS</b>     | Risques souverains, politiques, attentats ou guerres                  | La société n'exerce pas d'activité sur des territoires identifiés à risques  |
|                       | Evolution de la réglementation  | La société est informée quotidiennement par les syndicats de l'industrie de la plasturgie des éventuelles modifications concernant la réglementation en vigueur. Une application immédiate après validation de la direction s'en suit.   |
| <b>OPERATIONNELS</b>  | Gestion des ressources humaines                                       | La gestion des ressources humaines est confiée localement à un responsable qui s'assure que toute embauche fait l'objet d'un contrat de travail établi conformément aux réglementations en vigueur   |
|                       | Travail clandestin  | Toute embauche d'une personne de nationalité étrangère fait l'objet d'une procédure particulière: -photocopie des papiers d'identité -contrôle et validation de la carte de séjour auprès de la préfecture   |
|                       | Requalification du contrat de mission en contrat à durée indéterminée | Tout contrat de mission de travail temporaire doit être signé par le salarié concerné au risque de voir son contrat requalifié par voie de justice en CDI. Le personnel de chacun de nos établissements a été sensibilisé à ce risque et doit mettre en place des mesures pour y remédier: -les acomptes et les paies ne sont distribués qu'après signature des contrats -les contrats demeurant non signés sont envoyés par courrier à leurs bénéficiaires  |
|                       | Sécurité des personnes  | Tous les établissements soumis à cette obligation ont en leur sein un CHSCT qui veille à la bonne application des règles d'hygiène et de sécurité des différents postes de travail concernés par l'entreprise. Un document unique recensant l'ensemble des risques professionnels identifiés est tenu à jour au niveau de chaque site. Ce document présente les risques identifiés par poste de travail ainsi que les mesures prises par la direction pour y faire face.   |
|                       | Créances impayées   | La société a adopté comme axe stratégique de développement le partenariat avec les principaux donneurs d'ordre mondiaux de la parfumerie et des cosmétiques. En conséquence, elle n'a pas eu, à ce jour, à faire face à des difficultés de recouvrement ou de créances impayées, de montant significatif. Toutefois, pour tout nouveau client potentiel ne faisant pas partie des principaux acteurs du secteur, une demande de renseignements commerciaux peut être émise auprès de partenaires financiers spécialisés,   |
| <b>RISQUES METIER</b> | Gestion d'un métier à la commande                                     | La société du groupe opère en tant que développeur et producteur de solutions technologiques spécifiques à chaque produit et pour chaque client. Des procédures d'acceptation, de validation et de réalisation de tout nouveau contrat ont ainsi été mises en place. Elles couvrent notamment la prise de position commerciale en terme d'acceptation préalable à toute décision de prise de commande.. Elles visent à couvrir les risques technologiques, la rentabilité commerciale escomptée et les moyens (techniques, industriels et humains) à mettre en œuvre pour réaliser la production. Le développement technique et industriel du nouveau contrat fait l'objet d'une procédure de revue de contrat qui décrit, étape par étape le rôle de chacun afin de garantir le bon déroulement du développement du nouveau projet jusqu'à sa réalisation industrielle. Il affine également le processus de production complet qui sera utilisé, le coût de revient prévisionnel du produit à réaliser et l'enveloppe des investissements nécessaires au projet. L'ensemble des sous traitants et |
| <b>DES PERSONNES</b>  | Risque social   | Le groupe n'est pas exposé à des risques sociaux autres que ceux pouvant intervenir dans la vie normale des entreprises.   |
| <b>JURIDIQUES</b>     | Propriété intellectuelle  | En termes de propriété intellectuelle, la société AUGROS CP détient toutes les marques et brevets qui ont été déposés auprès des organismes compétents.  |
|                       | Responsabilité civile   | En tant qu'entreprise industrielle, une couverture a été souscrite auprès d'une compagnie d'assurance pour l'ensemble de nos sites. Les risques couverts concernent tant l'exploitation que les éventuels incidents de production.   |

### 2.3 Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

AUGROS COSMETIC PACKAGING est une Société cotée à l'Euronext compartiment C. A ce titre, elle est soumise aux obligations de publications de comptes semestriels et annuels audités à l'attention des autorités de marché, du tribunal de commerce et des actionnaires.

La liste nominative des actionnaires de la société avec leurs adresses et le nombre d'actions détenues par eux, est mise à jour au moins une fois par an au moment de l'assemblée générale ordinaire et est disponible à première demande des investisseurs.

En outre, plusieurs procédures d'élaboration de l'information comptable et financière ont été mises en place tout au long de l'année, en particulier le Conseil de Surveillance et le Directoire reçoivent et analysent les informations suivantes :

- Un tableau de bord mensuel (reporting) d'activité commerciale est établi au plus tard 5 jours (ouvrés) après la fin du mois concerné, indiquant les principales données économiques et commerciales sur l'activité des sociétés du groupe, faisant notamment apparaître les indicateurs et informations suivants :
  - ✓ Chiffre d'affaires,
  - ✓ Enregistrement de commandes,
  - ✓ Carnet de commandes.
- Un tableau de bord mensuel (reporting) sous forme de compte d'exploitation est établi au plus tard 15 jours (ouvrés) après la fin du mois concerné, indiquant les principales données financières des sociétés du groupe, faisant notamment apparaître les indicateurs et informations suivants :
  - ✓ Marge brute,
  - ✓ Résultat d'exploitation,
  - ✓ Résultat net,
  - ✓ Marge brute d'autofinancement,
  - ✓ Investissements industriels,
- La liste à jour des actionnaires de la société avec leur adresse et le nombre d'actions détenues par eux, au moins une fois par an au moment de l'assemblée générale ordinaire et en outre à première demande des investisseurs,
- Au moment de son approbation par le Conseil de surveillance, le budget prévisionnel de la société et de ses filiales pour l'année à venir incluant un budget d'investissements et son financement, ainsi que, le cas échéant, une actualisation du business plan.
- Un business plan stratégique à 3 ans est établi au plus tard au mois de janvier de chaque année. Il intègre en plus de la partie chiffrée (Comptes de résultat et tableau de financement, évolution de la dette nette, détail des investissements industriels) des commentaires détaillant la stratégie du groupe au cours des trois années à venir.

Le budget annuel ainsi que le plan stratégique à trois ans sont validés à deux niveaux :

- Au niveau de chaque établissement, le budget et le plan sont présentés aux membres du comité stratégique pour validation,
- Le budget et le plan définitifs sont approuvés par le conseil de surveillance dans le cadre d'une des réunions trimestrielles faisant l'objet d'un ordre du jour exceptionnel intégrant ce point.

#### **2.4 Appréciation de l'adéquation des procédures de contrôle interne**

Aucune appréciation de l'adéquation des procédures de contrôle interne au regard des objectifs précisés par la société, de leur correcte application et de leur efficacité n'a pu être réalisée. En effet, l'instauration de la procédure d'évaluation a été retardée par l'installation d'un nouveau logiciel de gestion et par la période de redressement judiciaire qu'a connue la société au cours de l'année 2006. Cette procédure est en cours de mise en place et les résultats en seront connus sur les prochains exercices. Pour l'exercice 2015, la société, compte tenu de ce qui précède, n'a pas pu se conformer au cadre de référence proposé par l'AMF à l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Fait à Alençon, le 31 mars 2016.

Le Président du conseil de surveillance

**4.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE AUGROS COSMETIC PACKAGING**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AUGROS COSMETIC PACKAGING et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

\*

Fait à Paris, le 27 avril 2016

Les commissaires aux comptes

**EXPONENS Conseil & Expertise**

**AUDITOR CONSEIL**

Nathalie LUTZ  
*Associée*

Simonetta CRINELLA  
*Associée*

## **5. ASSEMBLEE GENERALE DU 23 MAI 2016**

### **5.1 ORDRE DU JOUR**

#### **De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

- Rapport de gestion établi par le Directoire,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice,
- Rapport spécial du Président du Conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance,
- Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Didier Bourguin, Président du Directoire,
- Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Didier Teillard, membre du Directoire jusqu'au 30 juin 2015,
- Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Madame Martine Esnault, membre du Directoire,
- Questions diverses,

#### **De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

- Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation du capital conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du code de commerce avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des salariés de la Société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société,

#### **De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire**

- Pouvoirs pour les formalités.

## 5.2 PROJET DE RESOLUTIONS

### De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

#### **Première résolution** (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

#### **Deuxième résolution** (*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015*)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de 158 975,30 euros l'exercice de la manière suivante :

- En totalité au compte "report à nouveau".

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

#### **Troisième résolution** (*Jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance*)

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance à la somme de 6 000 euros.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

#### **Quatrième résolution** (*approbation d'une convention réglementée : abandon de créance au profit de la Société*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et approuve la convention suivante :

- Convention entre la Société et Monsieur Didier Bourguine.
- Personne concernée : Monsieur Didier Bourguine.
- Objet : abandon de créance accordé par Monsieur Didier Bourguine au profit de la Société à hauteur de 109 318 euros, avec clause de retour à meilleure fortune au bénéfice de Monsieur Didier Bourguine.

**Cinquième résolution** (*approbation d'une convention réglementée : convention de rupture conventionnelle avec Monsieur Didier Teillard*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et approuve la convention suivante :

- Convention entre la Société et Monsieur Didier Teillard, membre du Directoire jusqu'au 30 juin 2015.
- Personnes concernées : Monsieur Didier Teillard.
- Objet : signature d'une convention de rupture conventionnelle à effet au 30 juin 2015, prévoyant le versement par la Société d'une indemnité de rupture conventionnelle à Monsieur Teillard à hauteur de 50 725 euros bruts.

**Sixième résolution** (*approbation de la poursuite d'une convention réglementée relative au nantissement des actions de la Société par la société PFB*).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et approuve la poursuite de la convention relative au nantissement des actions de la Société par la société PFB au profit de la Banque Populaire.

**Septième résolution** (*Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Didier Bourgine, Président du Directoire*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Didier Bourgine, Président du Directoire, tels que figurant dans le rapport du Directoire.

**Huitième résolution** (*Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Didier Teillard, membre du Directoire*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Didier TEILLARD, membre du Directoire jusqu'au 30 juin 2015, tels que figurant dans le rapport du Directoire.

**Neuvième résolution** (*Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Madame Martine Esnault, membre du Directoire*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Madame Martine ESNAULT, membre du Directoire, tels que figurant dans le rapport du Directoire.

**De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire****Dixième résolution** (*Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés*)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-129-6, L.225-138 et L.225-38-1 du Code de commerce et L.3332-18 du Code du travail, décide :

1. de déléguer au directoire sa compétence à l'effet de décider et procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés de la Société et/ou des sociétés liées à la Société au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce, qui sont, le cas échéant, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire duquel les actions nouvelles ainsi émises seraient souscrites par eux ;
2. que le montant nominal global de la ou les augmentations du capital de la Société susceptibles d'être décidées par le directoire et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence, ne pourra excéder 68 517 euros, compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements susceptibles d'être effectués, conformément aux dispositions législatives et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
3. de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société aux actions nouvelles qui pourront être émises en vertu de la présente délégation de compétence au profit des salariés de la Société ;
4. que le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente délégation de compétence sera déterminé dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L. 3332-19 du code du travail ;
5. de conférer tous pouvoirs au directoire pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence conformément aux dispositions légales et réglementaires, avec faculté de subdélégation dans les limites légales ;
6. que la présente délégation de compétence est conférée pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée et prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire**

##### **Onzième résolution (*Pouvoirs en vue des formalités*)**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités au greffe du Tribunal de Commerce.

### 5.3 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

#### Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance :

- 1) **Conseil de Surveillance du 20 mai 2015** : autorisation de signature d'une convention de rupture conventionnelle prévoyant le versement d'une indemnité conventionnelle de rupture du contrat de travail de Monsieur Didier TEILLARD au titre de ses fonctions de Directeur du Pôle Traitement des Surfaces « MSV » également membre du Directoire du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015.

*Personne concernée* : Monsieur Didier TEILLARD

*Nature et objet* : le Conseil de Surveillance du 20 mai 2015 a préalablement autorisé la Société à signer une convention de rupture conventionnelle avec Monsieur Didier Teillard.

*Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société* : Monsieur Teillard était titulaire d'un contrat de travail au sein de la Société depuis le 16 octobre 2013. Suite à différents entretiens entre la Société et Monsieur Teillard sur les solutions et l'évolution possible de ce dernier dans la Société ; Il est apparu qu'il existait une situation de blocage nécessitant que les parties se rencontrent dans le cadre d'une éventuelle rupture conventionnelle du contrat. L'autorisation du Conseil de Surveillance à signer la convention de rupture conventionnelle intervient dans ce contexte.

Modalités : la convention de rupture conventionnelle prévoit de mettre fin au contrat de travail de Monsieur Didier TEILLARD, à effet au 30 juin 2015 sous réserve de l'homologation de la rupture conventionnelle par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

Cette convention a été signée par les parties en date du 21 mai 2015.

Par courrier du 26 juin 2016, la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Basse-Normandie a prononcé l'homologation de ladite rupture.

Le montant de l'indemnité de rupture conventionnelle versée à Monsieur Teillard s'élève à 50 725 euros bruts réglée de la façon suivante :

- 2 725 euros sur le salaire du mois de juin 2015,
- 48 000 euros en six échéances mensuelles entre juillet 2015 et décembre.

2) **Conseil de Surveillance du 30 décembre 2015** : autorisation de signature d'une convention d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune.

Personne concernée : Monsieur Didier BOURGINE

Nature et objet : abandon de créance accordé à la Société par Monsieur Didier BOURGINE à hauteur de 109 318,30 euros, assortie d'une clause de retour à meilleure fortune définie par la réalisation d'un bénéfice avant impôts sur les sociétés et après crédit d'impôt recherche d'au moins 109 318,30 euros.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : l'abandon de créance est accordé dans un objectif d'amélioration de la trésorerie de la Société.

Modalités : en cas de retour à meilleure fortune, la Société s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de l'associé dans tes 6 mois de la clôture de l'exercice ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune la totalité de la somme objet de l'abandon ci-avant.

Si certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit sera reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aura à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Produit constaté sur l'exercice : 109 318,30€

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS CONCLUS AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

---

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- 1) **Conseil de Surveillance du 7 septembre 2006** : autorisation du nantissement des actions AUGROS COSMETIC PACKAGING par la société P.F.B. au profit de la Banque Populaire :

Modalités : nantissement de 58 802 actions en garantie d'une créance actuelle de 216 650 Euros contre 235 417 euros au 31/12/2014.

Durée de la convention : l'échéance est fixée à septembre 2021.

Fait à Paris, le 27 avril 2016  
Les commissaires aux comptes

**EXPONENS Conseil & Expertise**

Nathalie LUTZ  
Associée

**AUDITOR CONSEIL**

Simonetta CRINELLA  
Associée

#### 5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE

##### Assemblée du 23 mai 2016 – dixième résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au directoire de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société, pour un montant maximal de 68 157 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du directoire.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre directoire.

Fait à Paris, le 27 avril 2016

Les commissaires aux comptes

**EXPONENS Conseil & Expertise**

Nathalie LUTZ  
*Associée*

**AUDITOR CONSEIL**

Simonetta CRINELLA  
*Associée*